

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2020
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

30 AVRIL 2020

(*SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE*)

(MANDATURE 2018-2021)



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DU 30 AVRIL 2020**

S O M M A I R E
Journée du 30 AVRIL 2020
Séance en visioconférence en raison de la crise sanitaire

Appel nominal des conseillers par Mme Julia TIBERI, secrétaire de séance

Minute de silence en hommage à Pierre CHAUBON	5
Allocution d'ouverture du Président de l'Assemblée de Corse	5
Allocution d'ouverture du Président du Conseil Exécutif	7

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Rapport n° 085 : Création d'un comité de préfiguration du déconfinement en Corse

RAPPORT RENVOYÉ À LA PROCHAINE SESSION	8
---	----------

Rapport n° 084 : Faisabilité d'un revenu de base en Corse

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse	13
DISCUSSION GENERALE	18
AMENDEMENT	35

VOTE du rapport	44
------------------------	-----------

Rapport n° 090 : Sfida nova

Présentation du rapport par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse

Rapport d'information : NI DÉBAT, NI VOTE	44
--	-----------

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA /
RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Rapport n° 092 : Prise en charge par la Collectivité de Corse du transport de balles de déchets ménagers de Corse en vue de leur traitement en Région PACA

Présentation du rapport du Conseil exécutif	45
--	-----------

DISCUSSION GENERALE	49
----------------------------	-----------

AMENDEMENT	49
-------------------	-----------

VOTE du rapport	76
------------------------	-----------

Rapport n° 094 : Mises à disposition contre remboursement de personnels de la Collectivité de Corse auprès d'établissements et associations à caractère social et médico-social et EHPADS

Présentation du rapport du Conseil exécutif	77
--	-----------

VOTE du rapport	80
------------------------	-----------

Rapport n° 103 : Aide exceptionnelle à destination du SMAC pour la prise en charge de l'abattage et du transport de carcasses d'avril à juin 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif	80
--	-----------

DISCUSSION GENERALE	82
----------------------------	-----------

VOTE du rapport	87
------------------------	-----------

MUZIONE / MOTIONS

N° 2020/O1/015 - Demande de renvoi en Commission Permanente des rapports du Conseil Exécutif n° 094, n° 103 et de la motion n° 014, déposée par le Groupe « Per l'Avvene »

MOTION DE RENVOI présentée par M. Xavier LACOMBE

N° 2020/O1/014 - Refus de l'ouverture des établissements scolaires avant le mois de septembre, déposée par le Président de l'Assemblée de Corse

MOTION RENVOYÉE À LA PROCHAINE SESSION

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

Nous allons commencer cette séance de l'Assemblée de Corse, cette séance publique. Alors, les services m'indiquent qu'il faudra que nous revotions sur le dossier que nous avons voulu expédier en commission permanente, parce que pour voter valablement, juridiquement il aurait fallu que nous soyons en visio et que nous procédions à l'appel, comme nous le faisons en séance publique.

Donc ce sera une simple formalité, mais il faudra que nous confirmions le vote de ce matin s'agissant du rapport 94.

Voilà, nous allons demander à notre secrétaire de séance... Est-ce que Mme Julia TIBERI est là et va assurer le secrétariat de la séance ? Je n'ai pas de réponse, mais nous avons d'autres secrétaires de séance possibles.

Mme Julia TIBERI

Je n'avais pas activé mon micro.

Le Président TALAMONI

Très bien, je vous cède la parole pour procéder à l'appel. Merci.

Mme Julia TIBERI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers en mentionnant le nom des élus qui leur ont donné pouvoir.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Care cunsigliere, cari cunsiglieri,

Avemu amparatu incù assai tristezza a morte di u nostru anzianu cullegu è amicu Pierre Chaubon. Era un ghjuristu è un elettu di gran valore. Ci manca digià, cum'ellu mancherà à a vita pulitica corsa. Pensem naturalamente à tutti i soi.

Vi dumandu d'usservà un minutu di silenziu.

(Minutu di silenziu)

Hè sanitaria, economica è suciale a crisa di u Covid-19.

Per l'aspetti sanitari, sò millaie i circatori à travaglià ci, à circà un trattamentu o un vaccinu.

Aspettendu una suluzione scientifica, ùn avemu chè mezi fisichi di difesa cù l'alluntanamentu suciale è u rispettu di gesti di difesa.

Sta situazione sanitaria hà purtatu quasi tutta l'umanità à rispettà misure di cunfinamentu mai messe in ballu à stu livellu custi. In tanti paesi di u mondu, si sò firmate quasi tutte l'attività economiche. Più circolazione nant'à e strade, più ghjochi in e scole. Chjose e sale di spettaculu, chjosi i terreni di ballò. Aeruporti bioti è ottelli diserti. Cunosce a nostra isula una situazione chì tutte e previsione turistiche e più pessime ùn pudianu imaginà. A cuncertazione ch'avemu avutu eri cù u ministru è l'inseme di i socioprofessionali ci lascia prevede una stagione nera è ci dumanda d'imaginà inseme suluzione per sustene famiglie sane chì anu creatu è sviluppatu u so strumentu di travagliu.

Senza più nisuna attività economica, a situazione suciale di a nostra isula, territoriu cù u livellu u più altu di puvertà, cù l'inugualità e più alte dinù, vene torna impeghjura. Ancu di grazia, associ, paisani, imprese dinù venenu in aiutu à l'altri. À

contu meiu, u più di primura si ghjoca quì. À chì ci ghjuverà di vince u Covid, s'è no perdimu a nostra umanità ? Chì serebbe a scenza senza a ghjustizia, chì serebbe un mondu senza Covid ma senza più presenza umana dinù ?

« L'épreuve ne tourne jamais vers nous le visage que nous attendions » scrivìa François Mauriac. S'è no aspettemu oramai tantu da e scuperte di i medichi è di i circatori, pensu chì a battaglia contr'à u Covid-19, ci chjama dinù, ci chjama di più, à purtà suluzione à l'urganisazione di a nostra sucetà. Frà ste suluzione, sò oramai trè anni chì a cummissione per un rivenutu universale travaglia nant'à l'evuluzione di l'impiegu, nant'à i limiti di u sistema suciale, nant'à e forme nove di sulidarità da inventà. Simu infine ghjunti à compie stu travagliu di cuncertazione cù istituzione, filosofi, sociologi è ecunumisti dinù.

Ci vegu per contu meiu parecchi vantaghji, moltu più in a situazione attuale chì, a sapemu, hà da durà è s'hà da impeghjurisce.

U rivenutu universale permette di sguassà l'effetti perversi di e prestazione suciale. U primu hè l'assenza di ricorsu di i più debbuli à i so diritti, u secondu, liatu cù u primu, hè l'effettu di stigmatizzazione liatu à e prestazione suciale. Al di là di a risposta suciale purtata à e situazione d'addisperu, hè dinù una risposta à l'altezza di u bisognu di ricunniscenza di a dignità di a ghjente. Purtà un altru sguardu nant'à u più debbule, hè un primu passu à prò di l'inclusione. U più debbule cum'è u più putente puderanu allora turnà à crede in a so umanità cumuna.

In e nostre sucetà cuntempurane, per via di a reattività di stu dispositivu, u rivenutu universale porghje suluzione à l'evuluzione di e situazione famigliale cù un adattazione à i veri bisogni, quelli attuali di a ghjente. Hè dinù una vera reta di securità, una securità suciale per tutti, senza cundizione, una reta micca per intrappulà a ghjente cum'è pesci, ma una reta per ribumbà, per rialzà si, per saltà.

In una sucetà inuguale, chì l'inuguaglià passanu per a normalità o per una fatalità, venenu accittati i determinisimi suciali. Eppure, oghje ghjornu, i Corsi, cum'è l'altri, ùn cercanu più à serve qualsiasi signore o signurellu. A brama, u bisognu di sputichezza di l'individuu u porta à seguità a so vucazione, à esse ellu stessu, circhendu spannamentu trà vita suciale è vita professionale. Permette dinù un equilibriu in u raportu di forza trà l'impiegatu è u patrone è una più grande assicuranza di i diritti suciali cum'è diritti creanza.

L'averete capita, cù u rivenutu universale, ùn avemu micca inventatu un'altra volta l'arte di michelazzu. Forti di i nostri valori, avemu circatu à truvà li un sboccu in a sucetà oghjinca per pudè cuntinuà à fà sucetà, inseme. A ringrazia vi.

U Presidente di u Cunsigliu executivu vole di una parolla. Avete a parolla.

Le Président SIMEONI

Vi ringraziu.

Pierre CHAUBON s'en est allé, sa disparition brutale nous laisse incrédules, désespérés, envahis par une infinie tristesse.

Petru si n'hè andatu, è pinsemu di sicuru à ellu, à i soi, a a so moglia Henriette, u so figliolu Dumenicu, a so figliola Carulina, i so nipoti, i nostri amichi André è Philippe, è tutta a so famiglia è imparentati.

Le recul manque encore pour prendre l'exacte mesure de la perte que représente le décès prématuré de Pierre CHAUBON, pour sa famille bien sûr qui comptait tant pour lui, pour ses amis nombreux, pour ses collègues de travail du Conseil d'Etat, la juridiction administrative suprême ; une juridiction dont il connaissait toutes les arcanes et dont il analysait ou devançait la jurisprudence avec une science juridique qui nous laissait admiratifs et, il faut l'avouer, quelque peu envieux.

Pour celles et ceux qui, comme beaucoup d'entre nous, ont eu la chance de le côtoyer, d'échanger avec lui, d'apprendre à son contact les vertus du dialogue vrai, de l'écoute respectueuse de la parole d'autrui, de la capacité à prendre en compte le point de vue l'autre, sans jamais renoncer à ses propres convictions ou à ses propres principes.

Il est toujours hasardeux et réducteur de vouloir résumer un être en quelques mots : Pierre était humaniste, un progressiste, un démocrate, un homme de bien et un homme du bien.

Il va manquer à notre Assemblée, lui qui en éclaira si souvent les débats et les choix par des interventions précises, argumentées, lumineuses, capable de synthétiser et de réconcilier les positions les plus éloignées pour proposer un chemin de convergence qui apparaissait possible, voire évident, dès après qu'il eût parlé.

Parmi tant de contributions décisives au débat public et à la décision politique, rappelons le rapport de la commission qu'il présidait et auquel il donna d'ailleurs son nom, ou encore à sa détermination à ce que soit instituée la Chambre des territoires en laquelle il voyait une institution contribuant à l'équilibre global des pouvoirs et à la juste représentation des territoires.

Comment enfin ne pas retenir sa cordialité jamais démentie, sa parole juste et toujours apaisante, y compris dans les échanges nocturnes les plus enfiévrés ou dans les circonstances les plus tendues.

Pierre manquera à notre Assemblée et à notre Collectivité de Corse pour la naissance de laquelle il s'est tant battu.

Pierre manquera aussi à son village de Nonza dont il guidait depuis longtemps les destinés et à sa région du Cap-Corse, qu'il voulait exemplaire et innovante pour compenser les injustices et les difficultés héritées de l'histoire.

Pierre manquera enfin à la Corse, lui qui la servait avec passion et a plaidé avec constance et détermination en faveur des liens repensés entre l'île et l'Etat, entre la Corse et la République, deux attachements et deux fidélités entre lesquels il ne voulait avoir à choisir.

Addiu O Pè, ùn ci si più, mais nous reste ton sourire, ta voix et ta présence qui continueront d'accompagner nos débats et, je l'espère, d'éclairer nos choix.

Le Président TALAMONI

A ringrazia vi.

Donc nous allons commencer les travaux de cette réunion de l'Assemblée de Corse et je vais vous donner lecture de l'ordre du jour.

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

* **Rapport 085 : Création d'un comité de préfiguration du déconfinement en Corse.**

Ce rapport a été reporté à la commission permanente du fait d'une motion de renvoi qui avait été déposée par le groupe Per l'Avvene et qui a été donc soutenue par l'ensemble des groupes, à l'exception du groupe Corsica Libera et de moi-même puisque nous avons déposé ensemble cette motion avec Petr'Antone TOMASI, Président du groupe Corsica Libera.

Il nous apparaissait nécessaire que l'Assemblée de Corse donne un message très ferme et très rapide sur la question de l'ouverture des établissements scolaires le 11, évidemment un message négatif. Je rappelle qu'un certain nombre de communes ce se sont déjà prononcées tout à fait clairement et que nous avons appris il y a quelques minutes que la Guyane avait également refusé l'ouverture des établissements scolaires.

Donc, nous espérons que ce message sera adressé, bien qu'à retardement, mais avec beaucoup de clarté, à la prochaine occasion que nous aurons dans quelques jours, tout en regrettant, bien entendu, ce renvoi que nous n'avons pas voulu.

Ensuite :

*** Rapport n° 084 : Faisabilité d'un revenu de base en Corse.**

C'est également un rapport que je présente, et ce rapport fera l'objet d'un débat et également il y aura l'examen d'un amendement dont nous sommes convenus, qui ne change pas, je dirai, la philosophie générale du rapport.

Ensuite, un petit rapport d'information :

*** Rapport n° 090 : Sfida nova.**

Puis :

*** Rapport n° 092 : Prise en charge par la Collectivité de Corse du transport de balles de déchets ménagers de Corse en vue de leur traitement en Région PACA.**

Donc là, il y a eu un certain nombre d'amendements qui ont été déposés par les groupes de l'opposition. Mais comme je n'ai pas pu assister à la fin de la commission permanente, je ne sais pas si un accord est intervenu sur la jonction des différents amendements, de façon à ce que nous ne votions qu'une fois compte tenu de la lourdeur particulière des votes auxquels nous sommes obligés de procéder.

Nous allons donc les examiner tous, l'un après l'autre, m'indiquent les services.

Serge, il y en a combien d'amendements ? Il y en a autant qu'au départ, trois ou quatre, très bien.

Donc, nous allons voter à chaque fois pour chaque amendement différent.

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée de Corse, s'il vous plaît ? Merci.

Donc, vous avez présenté de façon synthétique les débats de ce matin en commission permanente, qui ont notamment conduit au renvoi de la motion que vous aviez envisagée de déposer par rapport à un principe d'affirmation par l'Assemblée de Corse, que vous sollicitiez d'un refus d'ouverture de l'ensemble des écoles et établissements scolaires. Vous avez donc dressé cette synthèse, mais vous n'avez pas évoqué la position du Conseil exécutif que j'ai présentée devant la commission permanente. Donc je voudrais...

Le Président TALAMONI

Bien sûr.

Le Président SIMEONI

Pour la parfaite information, à la fois des Conseillères et Conseillers territoriaux qui n'étaient pas présents ce matin et également sans doute les Corses qui nous écoutent, expliquer ce qu'a été la motivation de la demande de report formulée de son côté par le Conseil exécutif de Corse.

Il ne s'agissait pas d'une opposition de fond sur un certain nombre de principes énumérés dans votre projet de motion, puisque le Conseil exécutif de Corse a eu l'occasion de dire qu'en l'état des données scientifiques, épidémiologiques actuelles, en l'état notamment de l'avis du conseil scientifique institué par le Président MACRON ; avis du conseil scientifique en date du 20 avril dans lequel le dit conseil avait considéré que, d'un point de vue scientifique, il ne fallait pas ouvrir les écoles, crèches, l'université, collèges et lycées avant le mois de septembre. Le Conseil exécutif de Corse a eu l'occasion de dire qu'à son sens et en l'état de ces éléments, le principe d'une réouverture devait être exclue et que si exception il devait y avoir, elle devrait être d'abord définie strictement en leur périmètre et ensuite évaluée quant à leur faisabilité matérielle et à leur opportunité.

Donc ce n'est pas sur le fond que s'est joué le désaccord, c'est plus sur une question de méthode et de calendrier puisque le Conseil exécutif de Corse a eu l'occasion de dire, y compris devant la commission permanente et avant la réunion de ce matin, qu'il allait présenter, et cela fait partie de ses attributions, un plan aux fins de proposer une sortie maîtrisée et progressive du confinement, que ce plan allait être construit à partir, d'une part, de la déclaration et des principes fixés par le Premier

ministre, d'autre part, et j'allais dire surtout ou en tout cas également, par une large concertation avec l'ensemble des acteurs, concertation bien sûr interne à la Collectivité de Corse, avec des échanges notamment avec les commissions du développement économique d'un côté, commission de la santé de l'autre, Assemblée et élus, instances consultatives (le CESEC, l'Assemblea di a Giuventù).

Et, échanges et concertations également avec l'ensemble des acteurs et notamment deux catégories d'acteurs principales.

La première, c'est bien évidemment l'ensemble des acteurs du monde éducatif concerné au premier chef : les directrices et directeurs d'établissements, les chefs d'établissements, les syndicats de parents d'élèves, les syndicats de personnels concernés. Et puis, bien évidemment en fonction également de la nature des établissements, les autorités publiques concernées, primaire : les maires, consultations engagées, et puis l'ensemble des acteurs avec cette mission que j'ai donnée notamment et à titre principal à Josepha GIACOMETTI, Conseillère exécutive, en charge notamment de l'éducation et de la formation.

Donc, il ne s'agit pas de prendre une position comme vous l'avez dit à mon avis à tort, de façon décalée ou tardive, il s'agit de prendre une position en amont de la date du 11 mai dans le cadre d'un processus qui est un processus, me semble-t-il, conforme au bon fonctionnement de nos institutions, un processus qui permet également de consulter l'ensemble des acteurs concernés et un processus enfin qui va permettre un débat libre, éclairé, nourri de toutes les contributions devant l'Assemblée de Corse, puisque je vous rappelle que j'ai proposé aux Présidents de groupes que nous tenions une session jeudi prochain et que, dans le cadre de cette session, nous pourrions donc discuter en l'état d'un rapport qui sera présenté par le Conseil exécutif de Corse, qui aura été nourri par les contributions de l'ensemble des acteurs concernés, et notamment les maires et les acteurs du monde éducatif. Et, que nous pourrions avoir en temps utile un débat complet, et non pas sous la forme simplement d'une motion où il ne peut y avoir qu'une expression pour et une expression contre, un débat complet avec l'ensemble des éléments afin que nous puissions être dans un processus dont la globalité et la légitimité soient totalement incontestables. Et, que la décision que nous serons amenés à prendre soit véritablement débattue, validée par un vote sur une délibération et qu'elle le soit notamment devant les Corses qui suivent les échanges de l'Assemblée et du Conseil exécutif dans le cadre des sessions.

Voilà ce que je voulais dire.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Vous avez donné votre lecture de la situation de cette motion qui avait été déposée par Petr'Antone TOMASI pour le groupe « Corsica Libera » et moi-même. Notre lecture est évidemment très différente en ce qui nous concerne, je parle sous le contrôle de Petr'Antone TOMASI, nous estimions bien entendu qu'il fallait travailler ensemble sur les modalités du déconfinement, et j'ai d'ailleurs proposé un rapport distinct en ce sens, qui est un rapport pour la création d'un comité de préfiguration du déconfinement. Mais il nous apparaissait, et il nous apparaît toujours du reste, que nous avons suffisamment d'éléments, à la fois aujourd'hui scientifiques, la position notamment du collectif Anticovid, également de positions des premiers concernés, à savoir les syndicats d'enseignants et les associations de parents d'élèves, que nous avons suffisamment d'éléments à notre disposition dès aujourd'hui pour dire que nous sommes hostiles à la réouverture programmée pour le 11, s'agissant des établissements scolaires.

Nous prenons acte de que les différents groupes n'ont pas jugé bon de procéder à ce vote aujourd'hui, et le Conseil exécutif non plus. Et donc, nous verrons cette affaire le 7, comme nous sommes convenus de le faire compte tenu du vote de la commission permanente.

Et donc nous allons passer maintenant au rapport que nous avons décidé d'examiner à savoir... Qui a demandé la parole ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Etant l'auteur de la motion de renvoi, je voudrais juste apporter une précision.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole en tant qu'auteur de la motion de renvoi.

M. Jean-Martin MONDOLONI

En 10 secondes, simplement pour indiquer que la motion de renvoi était destinée à diffuser un double message : le premier c'est que nous avons voté la semaine dernière un texte tendant à dégager, ou en tout cas à faire dériver, un certain nombre de dossiers de l'assemblée délibérante vers la commission permanente.

Donc, il y avait trois dossiers dont nous pensions qu'ils pouvaient être examinés en commission permanente.

Il y avait parmi ces dossiers, la motion que vous défendez. Moi, je ne souhaite pas que l'opinion puisse penser qu'au motif que nous en différons l'examen, nous sommes contre l'esprit de la motion tendant à dire qu'il faut ne pas ouvrir les écoles, les lycées, les collèges le 11. On dit simplement une chose, c'est qu'il faut en différer l'examen pour que, dans un débat construit, nourri, où le plus grand nombre d'acteurs seront concertés, nous puissions la semaine prochaine, c'est-à-dire bien avant le 11, pouvoir délibérer en conscience sur ce sujet.

Mais distinguons le fond, la forme : nous ne sommes pas hostiles à l'idée que nous puissions fermer les écoles le 11 juin comme l'esprit du texte que vous vouliez proposer, mais qui doit, de notre point de vue, faire l'objet d'un rapport complet. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Ecoutez, je pense que l'incident, si tant est que l'on puisse parler d'incident, est clos. Nous entendrons à nouveau les parties qui se sont déjà exprimées, souvent publiquement, notamment les syndicats et les associations de parents d'élèves.

Donc, à partir du moment où la commission permanente en a décidé ainsi, il nous faut passer à la suite de l'ordre du jour.

*** Rapport n° 084 : Faisabilité d'un revenu de base en Corse.**

Je préfère l'expression « revenu universel » que « revenu de base », parce qu'il s'agit véritablement d'un revenu universel que je me propose de vous présenter en quelques mots.

C'est question sur laquelle nous travaillons depuis 3 ans, dans le cadre d'une commission ad'hoc qui a été créée à ma demande à l'époque par votre Assemblée, elle a été créée par l'Assemblée de Corse avec, c'est vrai, un enthousiasme différent selon les groupes présents à l'Assemblée de Corse.

Mais cette commission avait été créée et elle a travaillé. Et, si lors des débats, l'enthousiasme n'était pas le même sur tous les bancs de l'Assemblée, en revanche il faut dire que l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse a travaillé avec assiduité dans le cadre de la commission ad'hoc.

Donc, ce que je vous propose de valider aujourd'hui c'est un projet qui a été co-construit sur le plan politique par l'ensemble des groupes, des représentants des

groupes de l'Assemblée, et également bien entendu des spécialistes que nous avons consultés.

Donc nous avons commencé par consulter largement des experts internationaux, certains sont venus Ajaccio, M. Koenig, M. de Basquiat, d'autres nous les avons consultés par visioconférence, ils étaient à l'autre bout de la terre. Et puis, à un moment donné, nous avons décidé de demander à Marc de Basquiat, qui est un spécialiste reconnu au plan international de la question du revenu universel, nous lui avons demandé de se joindre à nos travaux de manière régulière pour nous aider, en tant que technicien, à construire ce projet adapté à la Corse d'un revenu universel.

Nous avons travaillé pendant des mois avec Marc de Basquiat, de nombreuses réunions en sessions plénières de la commission, en atelier, le travail a été, je crois, rigoureux, et tous les groupes de l'Assemblée, y ont pris, par l'intermédiaire de leurs représentants, toute leur place.

Nous avons donc bien avancé, et nous avons bien avancé au moment où cette crise sanitaire que nous connaissons s'est déclarée.

Et, à ce moment-là, à l'échelle planétaire, la question du revenu universel a bénéficié d'un regain d'intérêt. Alors, dans de nombreux pays, cette question a été mise à l'ordre du jour sous des modalités différentes, parce qu'il ne s'agit pas à chaque fois d'un véritable revenu universel au sens plein du terme ; on a parlé notamment de l'expérience en cours en Espagne, en tout cas du travail en cours en Espagne, ça ne semble pas être véritablement un revenu universel au sens où nous l'entendons et où l'entendent les différents spécialistes de la question.

En revanche, ce que nous avons mis en place avec Marc de Basquiat et l'ensemble des groupes de l'Assemblée, c'est un revenu universel.

Alors, c'est vrai que nous, nous avons pris de l'avance puisque nous avons travaillé pendant trois ans, et au moment où la crise s'est déclarée, j'ai pris l'initiative de réunir d'urgence une dernière fois la commission ad'hoc afin que nous bouclions notre projet et que nous puissions être prêts à l'adopter en séance publique de l'Assemblée de Corse, afin de faire suivre rapidement cette demande au Gouvernement, dont nous avons besoin de l'accord pour mettre en place ce revenu universel, et ainsi de profiter... Je n'aime pas cette métaphore, mais de la fenêtre de tir que nous avons là aujourd'hui, à savoir : une situation qui nécessite plus que jamais la mise en place d'un tel dispositif et en même temps une avance technique que nous avons sur tous les autres qui en parlent aujourd'hui, puisque nous nous avons bouclé notre travail, parce que nous avons commencé il y a fort longtemps.

Donc c'est important de garder cette avance pourquoi ? Parce que d'autres vont se positionner, y compris d'ailleurs de l'autre côté de la mer, on sait qu'un certain nombre de départements y travaillent, mais leur projet est moins abouti que le nôtre.

Donc, si nous voulons que la Corse puisse expérimenter cette mesure, eh bien il faut que bien entendu nous réagissions vite, et c'est ce que nous avons essayé de faire. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée est saisie.

Sur le plan général, on peut être favorable évidemment au revenu universel pour des raisons philosophiques. J'imagine qu'un certain nombre d'entre nous y reviendront dans le cours du débat.

Bien entendu, le revenu universel permet d'effacer la stigmatisation qui est liée à la perception de prestations sociales, puisque le revenu universel comme son nom l'indique est versé à tous, même si, bien entendu, pour ceux qui bénéficient de revenus confortables, le revenu universel est déduit des impôts, mais ce revenu universel est versé à tous. Donc, cette stigmatisation liée aux prestations sociales souvent, elle disparaît, ce qui est important.

Ensuite, le revenu universel fait disparaître un fléau que l'on appelle techniquement le non-recours ; le non-recours ça veut dire simplement que des personnes, des familles qui ont droit aux prestations sociales, n'en bénéficient pas faute d'avoir déposé les dossiers pour des raisons qui tiennent à leur situation personnelle, à leur situation d'exclusion souvent et parfois même à la honte attachée à ce type de démarche.

Pour vous donner une idée, le non-recours en France, il est de l'ordre de 30 % et on pense, notamment les responsables des administrations concernées que nous avons reçus dans le cadre de la commission ad'hoc, pensent qu'en Corse le non-recours est supérieur à 30 % et même nettement supérieur ; c'est en tout cas les évaluations « à la louche », qui nous ont été données, on pense que ça pourrait atteindre pratiquement 50 %. Donc, ce ne sont pas des chiffres dont nous sommes absolument sûrs, mais notamment les responsables de la CAF avaient avancé ce chiffre dans les premiers temps de nos travaux où nous avons évoqué la question du non-recours.

Donc, le non-recours, c'est un fléau parce qu'il est facteur d'exclusion tout simplement. Les personnes qui ont droit à ces prestations sociales et qui n'en bénéficient pas, outre le fait que l'Etat fait des économies sur leur dos de manière plus que contestable, le mot est faible, eh bien ces personnes sont jetées dans une situation d'exclusion pure et simple et cela évidemment doit être combattu, le non-recours doit

être combattu. Le revenu universel met un terme purement et simplement au non-recours.

Alors, autres avantages : c'est que le citoyen bénéficiant d'un revenu universel a le choix d'épouser la profession qui lui paraît la plus conforme à sa vocation, et ça c'est très important bien entendu puisqu'on voit bien que certaines vocations ont été contrariées par la nécessité de gagner sa vie et de subvenir à ses besoins et aux besoins de sa famille.

Cela est valable d'ailleurs pour des étudiants qui sont contraints d'arrêter leurs études, mais cela est valable également pour des personnes qui auraient voulu épouser une profession et sont obligées d'en accepter une autre correspondant moins à leur talent ou à leur volonté.

Alors, ça c'est quelque chose qui est intéressant évidemment pour l'individu parce que cela facilite, je dirai, l'accession à une vie plus épanouissante, mais cela est intéressant également pour la société parce qu'un talent qui est perdu, qui est gâché de cette manière-là parce qu'on n'a pas pu faire ce pour quoi on avait des dispositions, eh bien ça c'est une perte sèche pour la société, un talent gâché.

Donc, on voit comme le revenu universel permet aujourd'hui, et comme il aurait permis hier du reste, de pallier un certain nombre de difficultés.

Mais il y a aujourd'hui quelque chose de nouveau avec la survenue de cette crise sanitaire que nous connaissons : c'est qu'un argument classique de ceux qui sont traditionnellement hostiles au revenu universel, il y en a moins actuellement, l'argument classique c'était de dire « on va payer des gens à ne rien faire et ça n'est pas moralement acceptable ». Il y avait l'image du surfeur de Malibu notamment qui avait été avancée par un certain nombre d'intervenants hostiles, à l'échelle planétaire, au revenu universel.

Sauf qu'avec la survenue de cette crise, on a vu des situations qui sont extrêmement différentes de celle du surfeur de Malibu parce qu'on a des personnes qui ont travaillé dur toute leur vie, dans leur petit commerce, dans leur petite exploitation artisanale, par exemple, auxquelles on a demandé il y a quelques semaines, de mettre la clé sous la porte et on leur a imposé, ce sont les autorités publiques qui leur ont imposé. Et ces personnes-là qui ne disposaient pas de prestations sociales, elles n'y avaient pas droit, elles n'en n'avaient pas besoin, se sont retrouvées privées de ressources, de revenus, je dirai, de manière brutale. Et ça, c'est effectivement quelque chose qui est facteur de situation de précarité ; situations de précarité dont nous avons évidemment des échos quotidiens en tant que responsables politiques. Je pense chers collègues, que

vous êtes dans la même situation que moi et que vous avez ce genre de remontées extrêmement préoccupantes depuis quelques semaines.

Alors si nous avons déjà un revenu universel, eh bien automatiquement la fermeture de ces établissements, de ces petits établissements, aurait entraîné le versement du revenu universel aux responsables, aux chefs d'entreprises qui étaient obligés d'arrêter leurs activités.

Donc comme cette crise malheureusement risque de durer, sous une forme ou sous une autre. Certains disent que les phases de confinement et de déconfinement risquent de s'alterner pour rester simplement dans cette crise-là, parce qu'il peut y avoir d'autres crises malheureusement dans l'avenir. Je crois que de mettre l'ensemble des familles à l'abri, avec ce minimum que constitue le revenu universel, c'est quelque chose, je crois, d'extrêmement important. Et si la Corse pouvait être en pointe et pouvait être en avance sur tous les autres s'agissant de ce sujet, eh bien ce serait une bonne chose pour la Corse et ce serait une bonne chose pour les Corses.

Donc, voilà ce que je voulais vous dire de manière extrêmement synthétique, parce qu'il y aurait tant de choses à dire pour défendre le revenu universel, mais je crois qu'il y a l'aspect philosophique général, celui que nous aurions pu développer il y a 6 mois et que nous avons d'ailleurs développé il y a 3 ans pour certains d'entre nous, et puis il y a la situation d'aujourd'hui.

Donc un revenu universel pour faire face à la situation d'aujourd'hui, un revenu universel pour faire face aussi malheureusement aux situations de demain.

Donc si nous adoptons, comme je vous le demande, ce projet qui a été réalisé dans le consensus entre les groupes de l'Assemblée et avec le concours d'un spécialiste de haut niveau, si nous adoptons ce rapport, eh bien il faudra bien entendu que nous agissions, nous œuvrions très rapidement, notamment auprès du gouvernement français, pour être autorisés à l'expérimenter, en fait pour que l'administration fiscale puisse le mettre en œuvre en Corse.

Pour l'Etat, ce serait un sacrifice extrêmement faible que de faire cette expérimentation en Corse, puisqu'il a été calculé dans le cadre des travaux de la commission que si le revenu universel tel que nous le proposons, devait être appliqué à l'ensemble de la France, cela coûterait 25 milliards d'euros à l'Etat. Compte tenu des sommes que l'Etat est obligé de mettre aujourd'hui pour essayer de pallier les difficultés dues à la crise, ces 25 milliards ne représentent pas grand-chose. Mais s'agissant de la Corse, alors ça serait vraiment des sommes extrêmement réduites.

Donc, nous avons, pour notre, part la volonté et l'espoir de faire entendre à Paris tout l'intérêt qu'il pourrait tirer de la mise en œuvre en Corse de cette expérimentation parce qu'elle pourrait être utile pour la Corse bien sûr, mais elle serait utile exactement de la même manière pour tous ceux auxquels elle serait appliquée. Et, il y a, nous le savons, à Paris, un grand nombre d'observateurs qui suivent avec attention, et même de politiques, qui suivent avec attention ce que nous sommes en train de faire en Corse parce que c'est un espoir qui peut largement franchir les frontières de notre île.

Je vous remercie pour votre attention. Je sais qu'il y a un amendement que nous examinerons tout à l'heure, mais peut-être faudrait-il ouvrir la discussion générale et la parole est à qui la demande.

Alors, il y avait une demande de prise de parole qui m'était déjà parvenue et qui est celle de Muriel FAGNI.

Mme Muriel FAGNI

Merci, est-ce que vous m'entendez ? C'est bon ?

Le Président TALAMONI

Oui, on vous entend très bien, Chère collègue, vous pouvez prendre la parole.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président de l'Assemblée, M. le Président de l'Exécutif, Mmes et MM. les Conseillers exécutifs, chers collègues.

Le revenu universel n'est pas un sujet nouveau et ce n'est pas non plus un sujet qui est cantonné aux discussions de salon.

Les expérimentations pratiques ont lieu aujourd'hui, comme vous venez de le dire et vous l'avez précisé dans le rapport, dans diverses régions du monde, en Europe également, en Espagne dont vous nous avez apporté des éléments que je ne connaissais pas, l'Allemagne, mais aussi en France où 19 départements relancent une étude sur le sujet.

La Collectivité de Corse, vous l'avez dit, travaille depuis 3 ans sur la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse, sur notre territoire.

Alors vivre dignement n'est ni un luxe, ni une récompense, c'est un droit humain, fondamental ; l'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme, l'énonce clairement, ainsi que celle de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

La pauvreté est aujourd'hui un phénomène d'autant plus scandaleux qu'elle persiste dans des sociétés ayant atteint des niveaux de richesse inédits.

Alors, le revenu de base permet au moins de s'assurer que personne ne passe entre les mails du filet de protection, quand on sait aujourd'hui, et vous l'avez rappelé, que la Corse est la région où le taux de non-recours est vraiment le plus élevé.

Evidemment, le sujet divise, et des approches et des points de vue différents existent dans les groupes de l'Assemblée de Corse, parmi certains d'entre nous, une vision trop libérale, pour d'autres trop à gauche, pour d'autres aussi il favorise l'assistanat avec la disparition de la valeur travail.

Alors pour moi, cette allocation universelle, c'est une synthèse entre le capitalisme et un idéal (inaudible).

Mais surtout, il donne à chacun sa place dans la société, il dote chacun d'un stock suffisant de liberté : liberté de choisir son mode de vie pour en faciliter l'épanouissement. Et cela, éviterait bien des frustrations qui engendrent bien souvent la violence.

Alors avant ces travaux en commission, j'en avais une approche philosophique, une réflexion soutenue par différentes lectures comme « la condition de l'homme moderne », d'Hannah Arendt, aussi Michel Foucault qui lui a une connaissance et une approche beaucoup plus fine et qui s'appuie sur les travaux de Milton Friedman et aussi Martin Luther King qui avaient pensé comme un filet de sécurité qui fait sens aujourd'hui plus que jamais.

Mais revenons à plus de pragmatisme et à nos travaux, à nos ateliers menés avec l'expertise de Marc de Basquiat. Tous les groupes de l'Assemblée, vous l'avez rappelé, étaient présents, mais également le CESEC avec la présence du Docteur François Pernin pour qui j'ai une pensée amicale et affectueuse aujourd'hui. Un seul objectif anime François Pernin, vous le connaissez tous : soulager la pauvreté. Et, s'il possédait le pouvoir suprême ou une baguette magique, à l'instant T, il aurait instauré le revenu universel.

Alors le temps de parole qui m'est imparti ne me permet pas d'entrer dans le détail de nos différents ateliers, mais sachez qu'ils ont été riches, que nous avons effectué un travail de fond très sérieux, avec la présence notamment d'acteurs extérieurs, comme vous l'avez souligné, et aussi d'acteurs de notre territoire, donc la DGA de l'action sociale de la Collectivité de Corse, la CAF, le Pôle emploi, l'INSEE, la MSA, l'administration fiscale et peut-être d'autres que j'oublie.

Evidemment, comme vous l'avez dit, le dernier atelier concernait le plan d'actions avec la préparation de la microsimulation du revenu universel ; plan d'actions qui s'impose aujourd'hui à nous dans le contexte de la crise sanitaire. Et selon l'avancement de nos travaux et selon Marc de Basquiat, nos travaux pourraient se traduire aujourd'hui par une expérimentation de l'instauration de ce revenu de base en Corse.

Alors dans un contexte de crise exceptionnel, mesures exceptionnelles pour notre territoire.

Aujourd'hui force est de constater qu'avec 21 690 demandeurs d'emploi, 50 723 personnes qui bénéficient du chômage partiel (qui résulte de la crise actuel bien évidemment), avec une année blanche annoncée pour la saison touristique, donc pas de reprise d'activité ou si elle existe, elle va être moindre, les personnes vont se retrouver sans emploi et n'auront pas la possibilité de rechargement de droits pour bénéficier d'allocation chômage cet hiver et même si tous les acteurs du tourisme œuvrent avec l'ATC pour trouver une solution efficace pour sauver le secteur, je pense aux plus défavorisés : les autoentrepreneurs, les très petites entreprises... Même si aujourd'hui les remboursements d'emprunts ont été repoussés de 6 mois, sans revenu cela ne suffira pas. Il est donc important qu'un revenu de compensation, facile d'accès, sans conditions, soit mis en place afin de leur permettre de tenir bon face au quotidien, et ainsi le moment venu, pouvoir se relancer.

Nous, nous devons d'être un filet de protection...

Le Président TALAMONI

Chère collègue, les services me font observer que vous avez dépassé votre temps de parole qui est de 5 minutes. Malgré que ce que vous êtes en train de dire soit vraiment captivant et bien dit, est-ce que vous pouvez conclure ?

Mme Muriel FAGNI

Simplement, je voulais dire qu'il fallait que l'on soit vraiment un filet de protection et que nous sommes toujours déjà des acteurs attentifs puisque le Conseil exécutif met en place le portail Covid-19 sur le site de la Collectivité de Corse, et que nos services sociaux sont toujours très performants et sur le terrain, mais il fallait aller au-delà pour aujourd'hui, mais aussi penser à demain.

Alors, je conclus en imaginant que le revenu universel serait au cœur du débat philosophique, autour d'un modèle de société post coronavirus, car cela est bien plus qu'une crise, certains parlent de catastrophe sanitaire, la différence étant qu'il n'y aura pas de retour possible à un état antérieur.

Alors un monde nouveau ? Le monde d'après.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci beaucoup pour ce plaidoyer que personnellement j'ai trouvé très convaincant, mais je ne suis peut-être pas objectif. Voilà.

Donc, Christelle COMBETTE est inscrite, elle a la parole.

Mme Christelle COMBETTE

M. le Président, merci.

Je voudrais commencer l'intervention en remerciant M. Pasquiat pour la qualité de son travail et son accompagnement tout au long de nos travaux de commission. Comme vous l'avez précisé, c'est vrai que ça fait 3 ans que nous travaillons sur le sujet.

Donc, on voit bien que depuis la crise sanitaire et le confinement, l'idée de l'instauration d'un revenu de base a provoqué un regain d'intérêt et revient en force dans le débat public en Europe, mais également aux Etats-Unis.

Alors, il y a deux mouvements idéologiques qui s'opposent. L'un présente ce dispositif comme une solution efficace, notamment face à la crise que nous traversons : le caractère universel, automatique et inconditionnel du revenu de base permettrait, selon eux, une protection immédiate sans conditions.

M. le Président, vous parliez du non-recours aux aides par certaines personnes qui en seraient bénéficiaires. Effectivement, c'est un constat qui est regrettable et que nous partageons avec vous. D'ailleurs la commission contrôle de l'Assemblée de Corse qui est présidée par Jean-Martin MONDOLONI, notre Président de groupe, s'est emparée de ce sujet.

En opposition aussi à cette première doctrine, il y a une vision qui est plus libérale de ce dispositif et que nous partageons, vous vous en doutez, et qui pointe le doigt sur le caractère inconditionnel qui n'impose aucune obligation de recherche d'emploi ou de formation contrairement aux prestations actuelles.

Selon nous, la valeur travail doit être placée au centre de la société, elle doit être non seulement la principale source de revenu, mais aussi une voie essentielle de l'insertion sociale, de l'épanouissement et de la réalisation de soi.

De plus, si l'on s'en tient à plusieurs expérimentations, celles-ci ont montré des limites au système. Il y a eu en a eu donc aux Etats-Unis, en Finlande, qui ont mis un terme justement au dispositif car il n'augmentait pas nécessairement l'insertion sur le marché du travail. Le revenu de base n'a malheureusement pas diminué les chiffres du chômage et n'a pas réduit les inégalités comme cela était espéré.

Compte tenu de la situation sanitaire et économique préoccupante que nous traversons, bien que septique sur ce dispositif, notre groupe ne s'interdit pas la mise en place d'une expérimentation sur notre territoire, mais ne participera au vote.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Julia TIBERI avait demandé la parole, elle l'a.

Mme Julia TIBERI

Merci, M. le Président.

Alors nous, au sein du groupe PNC, nous sommes très satisfaits de la présentation d'un tel rapport aujourd'hui. Philosophiquement, ça n'est pas une surprise que de dire que nous sommes pleinement favorables à l'instauration d'un revenu universel, même si le revenu universel que nous appelons de nos vœux serait plutôt un revenu qui permettrait aux gens véritablement de vivre et pas seulement d'échapper à la pauvreté ou à l'exclusion sociale.

Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'une première étape et nous sommes conscients également qu'est importante la question de la faisabilité immédiate de ce dispositif.

Nous sommes encore plus favorables à ce revenu universel au regard de la crise que nous traversons. Celle-ci a révélé en Corse, comme ailleurs d'ailleurs, les inégalités sociales et territoriales, ainsi que les inégalités au travail, et au-delà de l'effet de les révéler, je pense qu'à l'évidence elle les a... (inaudible).

Cette crise, comme tout évènement exceptionnel, aura eu quand même certaines vertus, et notamment la prise de conscience des fragilités du système économique et social actuel et parfois même de son absurdité. Elle a également permis de mettre en lumière les invisibles. Alors, vous les évoquiez dans votre rapport, M. le Président... Alors là, je ne parle pas des invisibles au sens usuel du terme, c'est-à-dire des marginaux ou des populations fragiles, je parle de ceux que la société ne voit depuis bien longtemps, c'est-à-dire l'armée des ombres d'aides-soignants, d'aides à domicile, d'agents d'entretien, de caissières, d'éboueurs... Bien évidemment la liste n'est pas exhaustive et j'en oublie. Mais je parle de tous ceux qui, malgré leur salaire de misère et l'absence de reconnaissance habituelle, ont permis à notre société confinée de continuer à fonctionner et ont œuvré pour assister nos... (inaudible)

Alors si le gouvernement a apporté certaines réponses économiques, il reste en Corse encore des laissés-pour-compte, notamment tous ceux dont les emplois ne sont pas protégés par le chômage partiel, donc les fins de CDD, les intérimaires, les intermittents, par exemple, parce qu'ils n'ont pas suffisamment cotisé pour solliciter une allocation chômage, sachant qu'un chômeur sur deux n'a pas assez de droits pour être indemnisé. Et sans oublier non plus les chômeurs qui ne reçoivent ni les allocations chômage, ni le RSA, parce qu'il leur manque, et vous en parliez, la connaissance du dispositif ou les moyens de le solliciter et ce qui plus est, dans un contexte où l'action des administrations sociales et des associations est elle aussi limitée par les mesures de confinement.

Vous parliez, M. le Président, du fléau du non-recours, et vous avez énoncé des chiffres qui sont, à mon sens, parfaitement éloquents.

Alors face à une telle crise, le revenu universel aurait été efficace pour répondre au moins en partie, et rapidement surtout, au problème de la mise à l'arrêt de toute une partie de l'activité économique et sans laisser personne sur le carreau.

Il semble évident que la crise sanitaire rend inopérante la critique liée à l'assistanat. Je crois que véritablement aujourd'hui on doit parler de solidarité, de

revalorisation pour des emplois dont on a vu qu'ils étaient essentiels et qui sont pourtant les plus mal payés, et je ne suis pas convaincue par le fait que ce revenu contrarie la valeur travail, bien au contraire.

Alors, vous l'évoquez également dans votre rapport, de nombreuses voix en Europe s'élèvent en ce moment pour réclamer un dispositif universel, en France également.

J'ai lu que le PDG de Twitter avait annoncé un don de un milliard d'euros pour financer la gestion de l'épidémie, mais aussi l'après épidémie à travers la mise en place d'un revenu de base.

Dans une lettre ouverte diffusée le dimanche de Pâques, le Pape François s'est également prononcé en faveur d'un salaire de base universel pour, je cite, « honorer le travail essentiel et noble des travailleurs modestes ».

Alors, j'en aurai presque terminé, nous sommes nombreux à nous accorder sur le fait qu'il faut modifier et refonder notre modèle économique et social. Et je crois véritablement que le revenu universel participe pleinement de cette refonte et a toute sa place dans ce qu'il convient aujourd'hui d'appeler « le monde d'après ». Et, dans ce monde d'après, que nous espérons soucieux d'égalité, de justice sociale, je crois qu'il nous faudra poursuivre l'objectif d'un vrai revenu universel.

Mais aujourd'hui, bien évidemment, je souhaite que ce rapport emporte un vote favorable de la part de notre Assemblée, même s'il nous faut être conscients que s'ouvrira un long chemin juridique pour parvenir bien évidemment in fine à un vote du Parlement, je l'espère.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Donc, Jean-Charles ORSUCCI s'était inscrit, il a la parole, s'il m'entend.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. Président, je vous entends ?

Si vous me l'autorisez, Président, j'aimerais en dehors de mon temps de parole, juste avoir une minute pour vous remercier, vous Président de l'Assemblée de Corse et Gilles SIMEONI, pour les mots que vous avez eus à l'endroit de Pierre CHAUBON, et vous savez la complicité qui était la mienne avec Pierre CHAUBON

pour avoir siégé de 2010 à 2015 physiquement à ses côtés, la proximité intellectuelle, amicale qui était la nôtre. Je ne vais pas reprendre tout ce que vous avez dit parce que le discours du Président de l'Exécutif était très émouvant sur ce sujet, simplement dire que moi, je voudrais garder surtout notre complicité et les fous-rires qui ont été les nôtres parce qu'on peut penser que Pierre était et il était un homme d'un grand sérieux, mais il était aussi un homme plein d'humour, et moi je voudrais garder cette image-là et bien sûr avoir une pensée particulière pour lui en ce moment.

Pour revenir maintenant au rapport, je voudrais m'adresser au Président de l'Assemblée de Corse, au Président de l'Exécutif, Mmes et MM. les Conseillers exécutifs, les Conseillers de l'Assemblée, Mmes et MM. je voudrais d'abord vous dire que ce rapport... Je vais faire une intervention qui j'espère va rester dans les temps, mais qui en réalité va être une intervention en relation aussi avec le deuxième rapport présenté par le Président de l'Assemblée, parce que je ne vais pas me redire, parce que ce qui nous anime sur ces rapports, c'est une seule et même chose.

Premièrement, on ne comprend pas le caractère urgent qui a été défendu pour la mise en avant de ce rapport. Quand je dis qu'on ne comprend pas ce caractère urgent, je le dis aussi au Président de l'Assemblée de Corse qui parle souvent de consensus sur le sujet. Le seul consensus qu'il y ait réellement eu sur ce sujet, c'est le fait de participer à une commission... (inaudible). D'ailleurs, on est en droit en ce moment de se poser la question si nous avons bien fait d'accéder aussi facilement à ce consensus.

Pourquoi je dis cela ? Parce qu'en réalité, on observe maintenant, depuis quelques jours et j'ai eu l'occasion de le dire déjà à plusieurs reprises, à une perversion des institutions de la Corse.

J'en veux pour preuve, parce que ça a beau être fait avec une grande classe de la part et des uns et des autres, mais les interventions ce matin en commission permanente ou l'entrée en matière du Président de l'Exécutif, lors de cette session, en sont la démonstration.

Pour nous, ce rapport, d'ailleurs on le dit, a valeur d'exemple dans le fait que jamais dans les institutions de la Corse, on a autant observé la volonté du Président de l'Assemblée d'aller sur le travail qui, pour nous, incombe au Président de l'Exécutif.

Les rapports du Président de l'assemblée avaient vocation à être des rapports qui rendent compte des travaux de commissions et uniquement de travaux qui rendent compte de travaux de commissions.

Or, aujourd'hui, nous observons à plusieurs reprises, pour preuve nous avons presque depuis 2 semaines autant de rapports de l'Exécutif que de rapports du Président de l'Assemblée de Corse, et pour nous, ça n'est pas normal. Je le dis d'autant plus volontiers que si on faisait un parallèle, mais Gilles SIMEONI m'a déjà volé l'idée ce matin, pour nous aujourd'hui, celui qui a vocation à gérer la France, c'est Emmanuel MACRON et non pas mon ami Richard FERRAND, malgré tout le respect que j'ai pour lui.

Ce que je voudrais vous dire sur le sujet encore, c'est que la démonstration surtout faite à travers ces rapports, c'est qu'il faut mettre fin au bicéphalisme de notre institution pour la rendre beaucoup plus efficace.

Aujourd'hui, je crois qu'il est temps de dire que les Corses ont choisi Gilles SIMEONI pour être le Président de l'Exécutif, que le suffrage universel aura vocation à choisir celui qui a véritablement vocation à diriger notre institution. Je crois que c'est sain, plus clair et en tout cas, aujourd'hui, nous le disons avec force.

Nous le disons avec d'autant plus de force que si je rentre un tout petit peu sur le fond, je voudrais rappeler quand même au Président de l'Assemblée territoriale, qu'au moment où nous parlons, le Gouvernement français a quand même nationalisé 80 % des salaires, qu'aujourd'hui, ce n'est pas une affaire neutre, au moment où je parle, je crois que l'île a juste eu de par la solidarité nationale à peu près 600 M€. 600 M€ de solidarité nationale au moment où je parle ! Dans ces 600 M€, d'ailleurs, 225 M€ ne concernent que le chômage partiel.

Voilà aujourd'hui des chiffres ; chiffres d'ailleurs qu'on ne retrouve pas dans le projet que vous nous proposez. Il n'est pas chiffré, il n'est pas financé. On est tous pour une société de la solidarité. Quand on est socialiste, on est pour une société de la solidarité.

Moi, ce que j'apprécie en ce moment de la part du Gouvernement, c'est un revenu universel d'activité parce qu'une société, elle est saine quand il y a des contreparties. Je crois qu'il est important que nous réfléchissions ensemble aux contreparties.

J'invite plutôt le Président de l'Exécutif à se rapprocher du Gouvernement sur ce travail qu'il y a à faire sur le revenu universel d'activité, pour travailler main dans la main dans l'intérêt de la Corse et dans l'intérêt de tous, parce qu'évidemment je crois que quand on est un élu responsable, on se doit aussi d'avoir à l'esprit la faisabilité financière de ce que nous proposons. Je crois que c'est là que nous sommes dans le vrai.

En attendant, notre groupe a donc pris la décision de ne pas participer au vote de ce rapport et d'inviter plutôt le Président de l'Exécutif à faire un travail conséquent qui relève de sa compétence et de son devoir. Et nous lui faisons confiance.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, simplement un point, très rapidement, sur un sujet qui semble vous obséder, c'est le fonctionnement de nos institutions et notamment le bicéphalisme.

Vous avez tout à fait le droit d'être contre le bicéphalisme et vous pouvez travailler sur une évolution institutionnelle à cet égard. Ce sera certainement passionnant pour vous et pour ceux qui vous entendront.

Votre avis sur le fonctionnement en l'état du statut de la Corse, on le connaît, vous l'avez donné à plusieurs reprises. Je crois que je suis aussi capable que vous de lire le statut de la Corse et de dire comment à mon sens, les institutions doivent fonctionner.

J'aurais beaucoup d'exemples à vous donner s'agissant du travail du Président de l'Assemblée, à l'époque notamment du processus de Matignon et de la place qu'a pris à l'époque José ROSSI. Je pourrais vous parler du rapport de Pierre CHAUBON qui n'était pas président de l'Assemblée, mais qui était, lui, président de la commission qui a fini par porter son nom d'ailleurs et qui a eu un rôle très important dans l'évolution de nos institutions. Bref...

Cher collègue, j'ai très bien compris votre message puisque vous le répétez à chaque fois que vous en avez l'occasion et qu'on vous tend un micro. Vous avez parfaitement le droit de dire ce que vous dites et de le répéter et moi, j'ai parfaitement le droit d'y être totalement indifférent et de continuer à travailler comme je pense devoir le faire au bénéfice de la Corse.

Je vous remercie pour cet éclairage, mais vous avez bien compris que je n'en tiendrai strictement aucun compte.

S'agissant du fond et du dossier, vous étiez représenté, votre groupe était représenté par François ORLANDI, lors de la dernière réunion, et M. ORLANDI a, je parle sous le contrôle de ceux qui étaient présents et notamment de Muriel FAGNI qui s'est exprimée tout à l'heure, également de Mme COMBETTE et des autres, il y avait Jean-François CASALTA, nous étions un certain nombre, tous les groupes étaient représentés, à l'exception du groupe de Mme BOZZI. Mais Pierre GHIONGA m'avait

fait savoir qu'il était très favorable, en ce qui le concernait, à ce rapport. Eh bien, François ORLANDI a participé au consensus. Encore une fois, il y a des témoins, et je vois Muriel qui opine du chef.

Donc, c'est tout à fait votre droit en tant que groupe de ne pas dire ce qu'a dit François ORLANDI en commission, ça vous est d'ailleurs arrivé lorsque vous vous êtes récemment opposé à une proposition et puis que votre groupe a finalement décidé de la soutenir, je pense notamment à la déclaration du 27 mars. Donc, on peut très bien, ensuite, en réunion de groupes, avoir une position différente. C'est ce que vous faites, c'est votre droit le plus strict, encore une fois.

En ce qui me concerne, je m'en tiens à ce qui a été dit et à ce qui a été fait jusqu'à présent et concernant ce rapport, il y aura d'autres élus pour dire ce qu'ils en pensent, notamment Petr'Antone TOMASI à qui je cède la parole.

M. François ORLANDI

Monsieur le Président ?

Le Président TALAMONI

Oui ? Vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Vous m'avez interpellé personnellement, je voudrais vous demander la parole et saluer les collègues que je n'ai pas salués ce matin.

Vous dire que si nous avons abordé ce sujet en commission, il ne s'agissait absolument pas d'un vote favorable, une adhésion à ce rapport, mais nous avons pris acte du rapport, sur lequel d'ailleurs nous ne manifestons pas d'opposition particulière. Nous vous disons que nous ne voterons pas ce rapport eu égard au fait qu'il existe au niveau du Gouvernement une proposition qui mériterait d'être peut être envisagée dans un cadre d'ensemble et pourquoi pas, imaginer une spécificité corse. Mais en aucun cas, je n'ai émis, au nom de mon groupe, un vote favorable pour le rapport que vous nous présentez aujourd'hui.

Le Président TALAMONI

Vous avez raison de le préciser, sauf que ça n'est pas du tout ce que, en ce qui me concerne, j'avais compris et je crois que je n'étais pas le seul à avoir compris les

choses autrement. Mais ça n'a aucune importance dans la mesure où vous donnez votre position aujourd'hui. Et elle est une position de non-participation.

Petr'Antone TOMASI a la parole pour le groupe « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, je voudrais à mon tour, consacrer quelques secondes de mon intervention, afin de rendre hommage à Pierre CHAUBON au nom de l'ensemble de mes collègues du groupe « Corsica libera ». Un certain nombre d'entre nous avons eu l'occasion et la chance de le côtoyer sur les bancs de l'Assemblée de Corse et de pouvoir constater à la fois sa grande compétence, son engagement au bénéfice de l'intérêt public et des institutions de la Corse, mais aussi et tout simplement sa personnalité en tant qu'homme.

Sur ce rapport, Monsieur le Président, relatif au revenu de base, au revenu universel, si vous le voulez bien, nous souhaiterions en ce qui me concerne, vous parler du fond.

Nous sommes rentrés il y a bientôt 3 ans dans ce cycle de réunions en commissions, avec un avis plutôt favorable et cet avis favorable est aujourd'hui confirmé. Nous sommes partis avec un postulat de base qui était que notre système de protection sociale n'a pas permis de réduire significativement les inégalités sociales, pas plus que d'éradiquer la précarité et la pauvreté.

Ne pouvant accepter durablement cette perspective, il nous fallait donc inventer un nouveau filet social, selon l'expression consacrée, protecteur de tous et indépendamment des circonstances de la vie.

Effectivement, depuis lors, ce revenu universel a connu un regain d'intérêt et notamment en Corse où des milliers de nos concitoyens sont aujourd'hui brutalement sans revenu, exclus des systèmes d'aide sociale, exclus des systèmes d'aide économique, les uns et les autres s'avérant trop complexes, faits d'effet de seuil et d'une cohorte de critères cumulatifs.

Et puis aussi, je crois que ce revenu a regagné en intérêt parce que la crise actuelle nous rappelle également que des activités non rémunérées, le bénévolat, peuvent aussi avoir des effets essentiels quant à la société.

Trois éléments, et je structurerai mon propos autour de ceux-ci, viennent aujourd'hui renforcer notre conviction en faveur de la mise en place d'un revenu universel en Corse.

Premier argument, notre système économique est fragile par nature. Effectivement, la crise sanitaire agit comme un puissant révélateur de cette extrême fragilité. La grande récession invitée par la crise financière de 2008, avec son cortège de drames sociaux, avait déjà constitué un premier avertissement et une première invitation à repenser le système de protection sociale et, les mêmes causes causant les mêmes effets, nous pensons que la fin du confinement ne mettra pas un terme aux situations de détresse économique et sociale et qu'il faudra vivre avec et durant longtemps.

Par ailleurs, indépendamment de la crise sanitaire en cours, la crise systémique du modèle néolibéral continuera à creuser les inégalités, alors que la menace de crise environnementale vient s'ajouter à celle de ces crises financière, économique et sanitaire.

Deuxième argument en faveur du revenu universel, notre système d'aides sociales n'est pas satisfaisant, je dirai même plus directement qu'il est mauvais. Pourquoi disons-nous cela ? Parce que le taux de non recours aux aides sociales que l'on constate en Corse, suffit à s'en convaincre. S'il existe un droit à la protection sociale, alors un droit est un droit et il n'est pas acceptable que 50 % des Corses renoncent aujourd'hui à accéder à leurs droits pour tout un tas de raisons que vous avez, Monsieur le Président de l'Assemblée, développées.

Ce système est aussi imparfait puisqu'il exclut de nombreuses catégories, je pense notamment mais ils ne sont pas les seuls, aux jeunes en dessous de 25 ans.

Troisième argument qui est un argument d'actualité en faveur de ce revenu universel : il y a quelques mois, les opposants, ou les sceptiques, posaient la question de savoir comment nous allions financer ce revenu. Or, aujourd'hui, la crise sanitaire renverse totalement la problématique.

En réalité, la question que nous devons nous poser est la suivante : ça n'est pas comment allons-nous financer le revenu universel ?, mais plutôt, comment allons-nous financer le RSA et le système d'aides sociales actuel au moment du vote du budget 2021, 2022, 2023 et des suivants, puisque notre système fiscal et budgétaire ne résistera pas à la crise sanitaire, économique et sociale à travers, ce que l'on appelle en finances publiques, un effet ciseau qui est garanti.

Pour le dire en quelques mots, on va voir nos recettes baisser drastiquement, le peu de fiscalité dont nous disposons, nos dotations, puisqu'elles sont souvent indexées sur la TVA et nous allons avoir une augmentation certaine des bénéficiaires du RSA et donc, des dépenses de fonctionnement dans le domaine des aides sociales.

Donc, aujourd'hui, on ne réfléchit pas entre un modèle de revenu universel qui serait plus coûteux que le système d'aides sociales et le système actuel, on raisonne entre deux modèles qu'il faudra financer et qui seront plus coûteux. Je crois même que le revenu universel nous permettra collectivement de faire des économies et de repenser ce système-là tout en fournissant cette protection sociale essentielle.

Je termine et ce sera ma conclusion.

Voici ce qui sous-tend et ce qui motive selon nous la mise en place de ce revenu, voilà ce qui permettra, quatre ou cinq idées :

Il permettra d'abord d'offrir à tous les citoyens, à tout moment de leur vie, cette soupape de sécurité et ce filet social.

Il permettra, deuxièmement, de valoriser des activités à faible rentabilité économique, mais à forte rentabilité sociale ou à forte utilité sociale. Je pense notamment au bénévolat, mais également, pourquoi pas, à la production culturelle. C'est un peu l'esprit du revenu contributif promu par M. STIGLER.

Le troisième élément, c'est d'encourager la créativité, l'esprit d'initiative et l'innovation. On sait que l'innovation, l'esprit d'initiative nécessitent une phase d'incubation, eh bien qu'il faut aussi rémunérer parce qu'elle permettra de créer de la richesse et du bien-être social.

Enfin, cela permettra de repenser le financement de notre système de protection sociale en remplaçant le RSA par ce revenu.

De notre point de vue et c'est là où nous divergeons avec certaines approches beaucoup plus libérales, le revenu universel ne remplace pas toutes les aides sociales. Il remplace le RSA qui est pour nous coûteux et surtout que l'on ne peut pas modifier puisque c'est une aide légale que l'on doit appliquer et financer. Mais en revanche, elle nous permettra d'inventer autour un système d'aides dites « extra légales adaptées ».

Je termine en disant que ma collègue, Julia TIBERI, a cité les propos du Pape François qui est un chef d'Etat en même temps qu'il est un chef spirituel, et pour se

référer à un texte important produit ces dernières années, je crois que ce revenu universel permet de donner une sécurité à tous les citoyens de notre maison commune.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Nous avons épuisé la liste des orateurs inscrits, s'agissant de l'Assemblée de Corse. Le Président du Conseil exécutif et il en profitera d'ailleurs peut-être pour présenter ces amendements que j'ai sous les yeux, est-ce qu'il veut prendre la parole, je ne le vois pas ?

Le Président SIMEONI

Je suis là, vous me voyez ? Vous m'entendez ?

Le Président TALAMONI

Oui, ça y est. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Très brièvement, je laisse de côté les aspects sur le fonctionnement de nos institutions, nous aurons l'occasion d'en parler au sein de la majorité territoriale, au sein de la conférence permanente, par exemple, dans le cadre de réunions entre les uns et les autres, majorité et opposition confondues. Je pense qu'il y a un certain nombre de questions et d'ajustements, questions auxquelles répondre et d'ajustements ou de réajustements à trouver. Mais ce n'est pas le débat d'aujourd'hui pour l'essentiel.

Le débat d'aujourd'hui, chacune et chacun à notre place, dans le respect de nos propres prérogatives, compétences et attributions ainsi que de celles des autres, c'est d'essayer de trouver le meilleur chemin pour faire face à une crise qui est une crise sans précédent, au plan sanitaire, économique et social.

Cela passe aussi par, à l'évidence, un bon fonctionnement de nos institutions et s'il devait y avoir des dysfonctionnements, il faudrait bien évidemment que nous nous efforcions de les corriger au plus vite.

Mais l'objectif est commun et je crois qu'il requiert véritablement notre engagement sincère, lucide, déterminé à toutes et à tous et chaque fois que possible, en essayant de trouver des chemins qui nous font aller ensemble.

Sur cette question, je laisse de côté les aspects procéduraux et de formalisme, encore une fois. Ce rapport vient devant l'Assemblée de Corse dans un contexte particulier. Dans un autre contexte, il y aurait peut-être eu de ma part un certain nombre d'observations, y compris en amont de sa présentation. Mais je pense qu'aujourd'hui, il faut se consacrer et se concentrer sur l'essentiel.

L'essentiel, c'est d'essayer d'apporter des réponses efficaces dans un temps qui soit le plus réduit possible.

Je salue d'abord le travail qui a été mené à l'initiative du Président de l'Assemblée de Corse, par la commission ad hoc consacrée à ce point, travail qui a permis de réunir autour de la table l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse, en présence, en tout cas avec l'invitation formulée par rapport au Conseil exécutif, un travail qui a débouché sur la présentation aujourd'hui de ce rapport.

Un travail qui s'est fait aussi, vous l'avez rappelé, grâce à l'appui technique, au moins technique, d'un expert de M. Marc de BASQUIAT qui participe lui-même à un groupe de réflexion, de travail et d'action qui est connu, qui produit des travaux de qualité. C'est vrai que cette réflexion globale sur la nécessité d'un revenu universel, elle trouve dans le contexte induit par la crise du COVID-19 un écho nouveau nécessairement. C'est par rapport aussi à cette perspective, me semble-t-il, qu'il faut que nous nous situions.

Sur le principe, au-delà des approfondissements théoriques, idéologiques à mener sur la question du revenu universel, ce qui est certain, c'est que ce qui est en train de se passer va conduire à un bouleversement des équilibres budgétaires, économiques, sociaux et ce qui va se passer, ce qui s'est déjà passé et ce qui va se passer dans les semaines et mois à venir, doit nous appeler à l'innovation, à l'inventivité pour construire, non pas un monde nouveau parce il n'y aura pas d'un coup de baguette magique un monde nouveau, mais en tout cas très certainement à réinterroger un certain nombre de dogmes considérés comme intangibles, confier par exemple certaines règles d'orthodoxie budgétaire défendues notamment par l'Union européenne. Donc, revisiter des dogmes, exploiter des possibilités, explorer des pistes nouvelles.

Ma position en tant que Président du Conseil exécutif et pour le compte du Conseil exécutif de Corse, il est bien évidemment qu'au moment où nous avons devant nous un certain nombre de pistes de travail possibles, il serait une erreur de se priver

d'explorer celles que constitue le revenu universel et ce d'autant mieux qu'un certain nombre de notions qui sous-tendent cette idée, sont des notions qui sont au cœur de notre démarche politique. La solidarité, le regard porté à celles et ceux qui sont en difficulté ou en précarité économique et sociale, construire la société sur une logique redistributive. Ce sont des principes que nous partageons et que nous avons vocation à concrétiser en commun.

Il y a aussi des interrogations qui ne sont pas que philosophiques et idéologiques sur le fait de déconnecter le revenu d'une activité salariée, au moins en partie.

Pour moi, ce ne pas là des oppositions définitives se sont des points à trancher, y compris en avançant. Je voudrais dire, effectivement, que même si nous avons pris de l'avance, nous sommes aujourd'hui, au moins en termes de réflexion, au même niveau, ça a été dit, que beaucoup de pays, par exemple de l'Union européenne, y compris certains qui ont abandonné les expériences après les avoir tentées.

La notion de revenu universel vient de faire l'objet d'une tribune portée par 19 présidents de conseils départementaux, ça a été souligné par Muriel FAGNI dans son intervention et même pour, en forme de clin d'œil, essayer de réconcilier le groupe « Andà per dumane » avec au moins la démarche et son principe, j'ai vu que sur le site du ministère des solidarités et de la santé, figure l'appel à contribution pour un revenu universel qui est un projet que ne s'interdit pas d'envisager le Gouvernement actuel et pour parler des parlementaires de « En marche », il y en a un certain nombre, notamment l'aile gauche de « En marche », qui s'est publiquement affirmée en faveur de ce principe de revenu universel.

Donc, il me semble qu'aujourd'hui, il y a la nécessité de se mettre en situation d'aller sur ce chemin. C'est le premier point.

Ceci étant, nous sommes à l'évidence au début du chemin puisque, y compris le rapport qui est produit à côté du rapport qui a saisi l'Assemblée de Corse parle, à la date du 9 avril 2020, donc la dernière réunion, d'une ébauche de plan d'actions. Donc, il y a un travail considérable qui a été fourni. Mais il s'agit d'une ébauche et une ébauche qui, bien évidemment, demande d'être approfondie, consolidée, confirmée et confortée notamment dans ses dimensions opérationnelles, techniques financières, budgétaires.

Là, je reprends un instant plus directement ma casquette de Président du Conseil exécutif de Corse et notamment de chef des personnels, c'est que pour devenir opérationnelle et effective, une belle idée doit être confrontée à la réalité, à la réalité

d'abord approfondie des évaluations et des projections et ensuite, à la réalité de sa mise en œuvre.

C'est la raison pour laquelle, j'ai soumis 2 amendements à l'Assemblée de Corse, notamment à l'article 2, ainsi rédigé qui propose à l'Assemblée de Corse « d'approuver » je cite, « le principe de positionner la Corse comme territoire d'expérimentation du revenu universel tel qu'il est décrit dans le rapport annexé ». Donc, prendre acte du travail qui a été fourni en son principe par la commission. Se positionner à un moment où d'autres régions, d'autres territoires, y compris dans l'ensemble français, vont demander à se positionner, dire que nous, la Corse, nous sommes prêts à aller sur ce chemin-là et qu'en tout cas, nous sommes sur la ligne de départ avec d'autres pour faire partie de cette éventuelle expérimentation. C'est l'article 2.

Mais en même temps, je vous demande d'ajouter un article 4 par lequel l'Assemblée de Corse donnerait mandat au Conseil exécutif de produire à bref délai, dans les 2 mois, un premier rapport expertisant les modalités de mise en œuvre et les incidences organisationnelles techniques et financières de l'expérimentation sollicitée et envisagée.

Pourquoi ? Je ne vais pas rentrer dans un détail technique puisqu'aujourd'hui, nous sommes sur la validation d'un principe et j'allais dire, d'un principe de sollicitation du Gouvernement d'un côté et de l'autre, d'approfondissement au plan technique et opérationnel. Je crois que ce débat-là, il faut que nous l'ayons et que le Conseil exécutif a, à cet égard, des éléments importants à apporter à l'Assemblée de Corse, l'instance délibérative, y compris pour qu'elle puisse se déterminer par rapport à un projet réellement opérationnel.

Je prends 2 exemples et je termine.

Premier exemple. On sait qu'il n'y a pas d'argent magique, paraît-il, même si on a vu que la situation actuelle conduit à revenir à ce que Milton FRIEDMAN appelait « the helicopter money » l'argent hélicoptère, c'est-à-dire qu'il disait, à un moment donné, il y a des gens qui sont pauvres ou en situation de précarité, pourquoi ne pas imaginer un hélicoptère qui passerait au-dessus de la foule et qui distribuerait des billets de 1 000 dollars. C'est un ultra libéral qui disait ça et il disait ça précisément pour dire que ça ne pouvait pas marcher.

Mais aujourd'hui, on voit qu'y compris la Banque centrale européenne est traversée par des débats dans lesquels on dit en gros « on n'exclut plus que la Banque centrale européenne qui peut produire des euros, eh bien produise directement des euros

pour les mettre à la disposition des citoyens européens pour relancer la consommation ». Donc, on voit bien qu'on est dans des cadres de réflexion qui étaient totalement inenvisageables il y a quelques semaines ou quelques mois encore.

Mais il n'en reste pas moins que, et sous bénéfice d'expertises complémentaires, en l'état des chiffres et des projections qui sont faites dans le rapport qui a saisi l'Assemblée de Corse, les données dont je dispose au moment où je parle me laissent penser qu'il y aurait un delta très important entre le financement disponible, notamment par la redistribution de l'impôt sur le revenu et les sommes à mettre pour organiser le revenu universel dans les proportions prévues par le rapport. En gros, eh bien cela ne pourrait se faire qu'avec un apport d'argent, un volume financier supplémentaire de la part de l'Etat par péréquation, tout simplement parce que l'impôt sur le revenu en Corse n'est pas suffisant pour alimenter le dispositif dans les proportions prévues par le rapport.

Si cette analyse est bonne, et les éléments dont je dispose démontrent qu'elle est bonne, cela veut dire que les 150, 200 ou 250 millions qu'il faut trouver en l'état du dispositif tel qu'il est sommairement brossé aujourd'hui, il faut les demander à l'Etat. Il faut les demander à l'Etat par un phénomène de redistribution de l'impôt national, en tout cas à l'échelle nationale.

Ça veut dire aussi que 200 ou 250 M€, c'est une part significative des aides fiscales déjà accordées à la Corse. Ça veut dire aussi que lorsqu'on va aller dans une discussion avec l'Etat, par exemple sur le revenu universel et son financement, par exemple sur les entreprises et leur financement, par exemple sur le volet tourisme et son financement, il faut que nous ayons une vision claire de l'ensemble du dispositif que nous sollicitons, de son coût global et des modalités de financement, sauf à nous retrouver au risque d'être ce qu'à mon avis n'envisagent pas beaucoup des promoteurs du rapport, et nous faisons partie de ceux qui l'ont promu ou qui le soutiennent, dans une dépendance accrue par rapport à l'argent étatique.

Ce que je dis très simplement, c'est le premier exemple.

Le deuxième exemple. Il y a beaucoup de défenseurs du revenu universel qui disent que ça doit être pensé à l'échelle d'un Etat parce que si on le fait à l'échelle d'un territoire, au-delà de l'expérimentation, ça induirait des effets d'aubaine ou tout simplement ? Il y a des gens qui n'ont pas le revenu universel dans la région A qui viendraient dans la région B, par exemple la Corse, uniquement pour bénéficier du revenu universel. C'est une hypothèse, elle n'est pas forcément avérée, mais en tout cas, elle mérite d'être examinée parce que ça créerait d'autres types de difficultés.

Mais je reviens à la première observation. Il faut que nous expertisons ensemble, c'est d'abord le travail du Conseil exécutif, c'est la raison de l'amendement, la faisabilité de ce dispositif, sa portée, ses modalités de financement, son impact, son impact y compris sur les publics que nous voulons viser et soutenir, intégrer ce dispositif dans notre vision générale de ce que nous allons faire dans les mois et dans les années à venir.

C'est la raison pour laquelle en ce qui concerne le Conseil exécutif, mais je vous l'ai dit ce matin en commission permanente, nous soutenons bien sûr, a fortiori dans le contexte de crise et dans le contexte d'ouverture d'un espace possible pour des régions ou pour des départements, les 18 par exemple qui se sont positionnés, ou au niveau de l'Assemblée nationale à travers des discussions transcourant qui mettent cette notion au cœur, ou qui vont la mettre au cœur du débat parlementaire. Je pense qu'il faut que la Corse se positionne et que, ayant acté ce positionnement, nous travaillons dans les semaines à venir sur le fond de la mesure, sur sa faisabilité et ses modalités de mise en œuvre organisationnelle, technique et financière dans le cadre de l'expérimentation envisagée.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif. Vous avez présenté vos amendements. En tant que rédacteur du rapport, j'adhère à ces amendements.

Je crois qu'il nous reste à voter les amendements, enfin, l'amendement. C'est un amendement unique, on va le voter sous la forme d'un amendement unique.

Le Président SIMEONI

Président, excusez-moi de vous couper, je vois qu'il y avait deux SMS, j'ai des conseillères et conseillers exécutifs qui souhaitent intervenir...

Le Président TALAMONI

Oui, pardonnez-moi, c'est vrai, il y avait Jean-Christophe ANGELINI...

Le Président SIMEONI

Je vois qu'il y avait aussi Bianca FAZI sur le social.

Le Président TALAMONI

Je n'avais pas de demande de Bianca FAZI, mais j'avais celle de Jean-Christophe ANGELINI. Il me pardonnera de l'avoir oublié. Je lui cède la parole immédiatement.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Président, on va peut-être laisser débiter Bianca FAZI, par courtoisie et élégance.

Le Président TALAMONI

Il ne faut jamais se départir de son élégance, vous avez raison. Bianca FAZI a la parole.

Mme Bianca FAZI

Bonjour à vous tous.

Je pense effectivement qu'il faut...

Le Président TALAMONI

On vous entend très, très, très mal !

Mme Bianca FAZI

C'est normal, à Ghisonaccia, ça ne passe pas bien. Vous m'entendez mieux ou pas ?

Le Président TALAMONI

Légèrement mieux.

Mme Bianca FAZI

Je vais essayer de me mettre (inaudible)... Effectivement, les modalités pour opérationnel de ce rapport. Tout le monde adhère à cette idée de revenu minimum universel, mais c'est vrai que... Vous m'entendez ou pas ?

Le Président TALAMONI

On vous entend très mal.

Mme Bianca FAZI

Juste pour dire qu'il fallait le rendre opérationnel et qu'effectivement, il fallait retravailler avec les services pour voir comment le rendre plus opérationnel. Je pense que le Président apportera le complément si vous ne m'entendez pas mieux.

Le Président TALAMONI

Merci. Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Monsieur le Président de l'Exécutif, Monsieur le Président de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les élus, simplement en deux mots.

Bien sûr, me joindre aux propos qui ont été tenus et développés à l'endroit de notre collègue et ami Pierre CHAUBON, et rejoindre celles et ceux qui ont salué sa mémoire et vanté à raison l'action qui a été la sienne. Je n'en dirai pas plus, mais chacun sait l'émotion qui nous étreint tous et les sentiments qui en ce moment nous animent.

Sur le sujet particulier du revenu universel, à la demande du Président du Conseil exécutif, l'ADEC a mené un travail d'expertise d'une part, sur la faisabilité technique et juridique et d'autre part, sur les aspects liés à la philosophie globale et, dirons-nous, à la faisabilité de pareilles mesures dans le temps.

Il a été très complet dans la réponse au débat et pour ma part, je n'ai pas à aller plus loin à ce stade. Simplement rappeler à l'aune du débat qui vient d'avoir lieu, du propos qui a été tenu en même temps que de l'expertise qui a été conduite, deux à trois choses.

La première, c'est que nous sommes bien sûr à l'ADEC et au-delà, sous le contrôle du Conseil exécutif en général, favorables à l'expérimentation, ça a été dit et je n'y reviendrai pas. Il y a aujourd'hui un coût budgétaire dont la vérité importe de dire qu'il sera supporté non par le budget de la Collectivité de Corse, mais au-delà. Il importe néanmoins de regarder comment les choses peuvent se mettre en œuvre d'un point de vue global et comment, effectivement, la négociation, si elle doit intervenir, doit

appréhender tous les aspects budgétaires et financiers et ne pas se limiter au seul impact financier de ladite mesure.

En d'autres termes, si pareille négociation devait demain être conduite avec l'Etat, elle supposerait que nous appréhendions la problématique de façon globale et que son coût budgétaire et financier ne soit pas isolé et du reste, notamment en cette période de crise, puisqu'on le voit bien, notre Collectivité, comme tous les collectivités locales du monde, va être confrontée à des choix douloureux et à un certain nombre de dilemmes dans les prochains jours.

Donc s'il est opportun que nous posions aujourd'hui cette question politiquement, nous devons nécessairement en mesurer les impacts de façon globale. C'est le premier point.

Le second point, j'ai entendu dans le débat des orateurs évoquer les grilles de lecture ou des prismes idéologiques tantôt libéraux, tantôt plus progressistes, je crois en ma qualité de président de l'ADEC, comme vous tous me semble-t-il, que nous sortirons de cette crise avec au moins une certitude, c'est que nous n'en aurons plus. Au plan économique, tous les canons, tous les codes, toutes les grilles de lecture qui ont dominés jusqu'ici, seront, dans une large part, rendu caduques par l'évolution des choses à l'échelle mondiale.

Je ne crois pas que l'on puisse aujourd'hui plaquer une grille de lecture quelconque, qu'il faut considérer cette mesure, ça a été dit, comme un filet de sécurité que nous pouvons éventuellement offrir aux uns et aux autres, et donc comme une mesure qui serait tantôt libérale, tantôt progressiste ; les religions en matière économique ayant aussi largement fait leur temps.

Terminer comme l'a dit le Président du Conseil exécutif, en allant dans le sens de la préfiguration d'un acte politique qui consiste à dire notre intérêt en tant que territoire pionnier ou précurseur à la mise en œuvre de cette mesure, mais bien sûr en évaluant en cours de route, et les impacts financiers et budgétaires, et les limites en termes de faisabilité technique et juridique puisque ça n'est pas sans renvoyer à une négociation et à un propos qui seront nécessairement de nature globale.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le conseiller exécutif.

Nous allons demander à Julia TIBERI, la secrétaire de séance, de faire l'appel pour que nous votions d'abord sur l'amendement que je soutiens du Président du

Conseil exécutif au rapport sur le revenu universel. Si vous voulez bien faire l'appel, Madame la secrétaire.

Mme Julia TIBERI

Oui. Comme la dernière fois, je vais appeler les présents, ils vont énoncer leur vote et le vote de ceux qu'ils représentent également.

Le Président TALAMONI

Parfait.

Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Secrétaire.

Résultat du vote :

Pour : 52

Non-participations : 11.

L'amendement est adopté à l'unanimité des votants.

Nous allons faire l'appel à nouveau pour voter sur le rapport ainsi amendé. Vous avez la parole, Madame la secrétaire de séance.

Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers.

VOTE :

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
 Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI Mme Véronique
 ARRIGHI à M. Julien PAOLINI

M. François BENEDETTI à Mme Rosa PROSPERI

M. François BERNARDI à M. Pierre POLI

M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI

Mme Mattea CASALTA à M. Paul MINICONI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Julien PAOLINI

M. Marcel CESARI à M. Paulu Santu PARIGI

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. François ORLANDI

M. Romain COLONNA à Mme Muriel FAGNI

M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Christelle COMBETTE

Mme Frédérique DENSARI à M. Hyacinthe VANNI

Mme Santa DUVAL à M. Xavier LACOMBE

Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI

Mme Laura FURIOLI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

M. Pierre GHIONGA à M. François-Xavier CECCOLI

Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Michel GIRASCHI à M. Petr'Antone TOMASI

M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Mme Stéphanie GRIMALDI à M. François-Xavier CECCOLI

Mme Julie GUISEPPI à M. Pierre-José FILIPPETTI

M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI

M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Paulu Santu PARIGI

M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI

Mme Paola MOSCA à Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI

Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE

M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI

Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI

M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET

M. Joseph PUCCI à M. Pierre POLI

Mme Catherine RIERA à M. François ORLANDI

M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET

Mme Marie SIMEONI à Mme Rosa PROSPERI
 Mme Pascale SIMONI à M. Petr'Antone TOMASI
 Mme Jeanne STROMBONI à Mme Julia TIBERI
 Mme Anne TOMASI à Mme Julia TIBERI

Ont voté POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Non participations : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

Le Président TALAMONI

Merci, Madame la Secrétaire.

Les services m'ont fait passer le résultat du vote.

Résultats du vote :

Pour : 42

Non-participations : 21

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE. ¹

Je vous remercie.

Rapport suivant:

*** Rapport n° 090 : Sfida nova**

Le Président TALAMONI

« Sfida nova » est un simple rapport d'information.

J'ai voulu effectivement dire à la représentation territoriale ce qui était en cours s'agissant de la prospective commencée depuis 2015, notamment au sein de mon cabinet à travers un certain nombre de manifestations organisées, publiques parfois, comme « le futur du travail » ou de la démocratie.

Je ne vais pas procéder, pour ne pas alourdir les débats, à une présentation de ce rapport que vous avez devant les yeux, qui est en ligne et qui est un simple rapport d'information.

Nous allons essayer de gagner un peu de temps parce que j'ai peur que les rapports suivants, avec des amendements, donnent lieu à des débats fournis.

Il n'y avait pas de vote sur ce dossier. Considérez qu'il est présenté et que vous l'avez lu, pour ceux en tout cas qui en ont pris la peine et pour les autres, il est en ligne.

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA /
RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

*** Rapport n° 092 : Prise en charge par la Collectivité de Corse du transport de balles de déchets ménagers de Corse en vue de leur traitement en Région PACA**

¹ Délibération N° 020 / 072 AC

La parole au Président du Conseil exécutif ou bien à François SARGENTINI.
Qui présente ce rapport ?

Le Président SIMEONI

François SARGENTINI.

Le Président TALAMONI

François SARGENTINI a la parole. Est-ce qu'il nous entend ?

M. François SARGENTINI

Excusez-moi, j'avais le micro coupé.

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les conseillers, je vais essayer de resituer le cadre dans lequel cette décision a été prise.

Je rappellerai que les deux installations de stockage de Viggianello et de Prunelli di Fium'Orbu ne sont plus en capacité de traiter la totalité des tonnages actuellement stockés sur l'île. Pour faire face à l'absence d'exutoire, le SYVADEC a entreposé provisoirement les déchets ménagers en balles dans l'attente d'une solution de traitement.

Ces sites de stockage provisoires sont actuellement répartis dans toute la Corse. Je rappellerai qu'ils sont au nombre de 18, ce qui constitue quand même des points extrêmement sensibles au niveau des différentes communautés de communes.

A ce jour, nous avons 21 300 tonnes de balles, donc de déchets ménagers. Ces stockages ont été réalisés entre le 9 novembre 2019 et le mois de février 2020. Ils sont toujours en attente de traitement et certains commencent à se dégrader.

L'urgence du traitement des balles qui a été soulevée par de nombreuses EPCI, est accentuée aujourd'hui par la pandémie du COVID-19 qui est aussi un problème sanitaire très grave.

Aujourd'hui, nous faisons face à cette crise très grave et en avoir une seconde poserait et créerait une situation extrêmement difficile au niveau de la Corse.

Nous avons eu un accord pour un traitement hors de Corse qui a été proposé par le SYVADEC. C'est le SYVADEC, syndicat qui exerce les compétences de traitement pour les EPCI lors de cette crise sanitaire, suite à l'épidémie qui a eu pour conséquence de réduire ponctuellement les volumes de déchets traités sur les différentes installations de la région Sud-Provence-Alpes et Côte d'Azur. Effectivement, c'est ce qui nous a permis aujourd'hui d'avoir cette possibilité qui s'est offerte.

Les installations de cette région, aujourd'hui, il se trouve qu'elles sont en capacité d'assurer un traitement des balles de déchets corses pour une durée qui serait limitée. Elle permettrait de prendre en charge les déchets ménagers entreposés actuellement sur les différents sites de stockage provisoires de Corse.

Afin de finaliser le traitement des déchets hors de Corse et dans la mesure où les EPCI via le SYVADEC ne peuvent en assumer financièrement la totalité des surcoûts, il a été jugé opportun que la Collectivité de Corse prenne en charge la partie du surcoût relative au transport des déchets. Le surcoût relatif au traitement restera quant à lui à la charge de l'opérateur.

Le coût du transport est basé sur un estimatif de transports terrestres insulaires pour 5 200 tonnes des sites de stockage du Cismonte, auxquelles s'ajoutent 9 700 tonnes des sites de stockage de la région ajaccienne et 6 400 tonnes des sites de stockage de l'extrême-sud de la Corse.

A cela, s'ajoute le coût des traversées maritimes et le coût de déconditionnement des balles et de transport depuis le site de déconditionnement jusqu'aux incinérateurs.

Le résultat du marché d'urgence est bâti sur 4 lots qui sont des accords-cadres multi-attributaires à bons de commande. Il s'agit de 3 lots de transport correspondant au départ du Cismonte, le lot 1, de la région ajaccienne, le lot 2 et du sud Corse, le lot 3, ainsi qu'un lot de traitement, lot 4, sur les installations de traitement des incinérateurs de Nice, de Fos-sur-Mer et de Vedène (Vaucluse) qui ont obtenu un avis favorable du président de la région Sud PACA pour l'accueil des déchets en provenance de la Corse.

La capacité cumulée d'accueil de ces trois installations répond au besoin de traitement pour un tonnage estimatif maximum de 21 700 tonnes de balles.

La durée du contrat est établie sur 2 mois, reconductible dans la limite aussi de la durée de l'état d'urgence. Le coût du marché est évalué à 3 356 754 € pour le transport sur les 3 lots cumulés et de 2 819 855 € sur le lot du traitement.

Cela donne une répartition initiale du coût à la tonne en euro pour le transport et le traitement de 159 € la tonne pour le transport et de 134 € pour le traitement. Ce qui nous donne un total de 6 176 609 € pour la totalité du marché.

Le coût total du transport et conditionnement des sites de stockage en Corse aux unités du traitement en région Sud PACA a donc été évalué à 3 356 000 € et, comme spécifié dans la lettre du président du SYVADEC du 14 avril 2020, il sollicitait initialement une aide de la Collectivité de Corse.

Entre temps, il y a eu une modification puisque, par un courrier en date du 22 avril qui est joint également en annexe du rapport que vous avez eu, le président du SYVADEC a fait état d'une évolution de la situation relative au coût de transport et au surcoût de traitement dans le traitement des balles de déchets en région Sud conduisant à une évolution corrélative dans l'aide susceptible d'être apportée par la Collectivité de Corse.

Donc, plusieurs informations ont complexifié les éléments du marché.

En premier lieu, la DREAL PACA a limité les apports de la Corse à 6 600 tonnes à Fos-sur-Mer au lieu des 11 050 tonnes qui étaient prévues, à 4 200 tonnes sur Vedène au lieu des 5 000 tonnes. La capacité de l'unité de valorisation de Nice a quant à elle été réduite par une panne qui a impactée les 2 premières semaines de réception. Elle est réévaluée à 5 100 tonnes maximum au lieu des 6 800 tonnes prévues.

L'ensemble de ces limitations administratives et techniques des unités de valorisation réduit donc la capacité de traitement global en région sud à 16 000 tonnes au lieu de 21 000 tonnes initialement prévues.

En second lieu, les problèmes techniques d'acceptabilité olfactive lors du transport maritime des chargements se sont avérés plus prégnants que prévus depuis le démarrage de la prestation. Les transporteurs sont ainsi confrontés à des limitations drastiques du nombre de remorques sur les navires de la Corsica Linea au départ de Bastia et d'Aiacciu.

Les chargements sur les navires de la Corsica Linea sont ainsi limités à 7,5 remorques par jour en moyenne au départ du port d'Aiacciu et 7 remorques par jour au départ du port de Bastia.

Ces limitations sont encore susceptibles d'être aggravées dans les jours qui viennent. Ces capacités sont très inférieures aux besoins du marché qui sont évalués à 17 remorques/jour au départ de chaque port durant les 4 premières semaines.

Les capacités des 3 unités de valorisation étant ponctuelles et dégressives, puisque strictement liées à la baisse d'activité induite par le confinement, il n'est pas possible de reporter les apports ; toute tonne non livrée par rapport aux possibilités quotidiennes des 4 premières semaines serait perdue.

Ainsi les limitations de transport sur les navires de la Corsica Linea ne permettent d'évacuer que 50 % maximum des tonnages autorisés sur les 6 semaines du marché, soit 8 000 tonnes sur les 16 000 tonnes pouvant être valorisées dans les 3 unités de valorisation.

Les 2 transporteurs attributaires du marché, ROCCA transport au départ d'Aiacciu, et TP 2B et AM transport au départ de Bastia et de Purtivechju ont proposé des solutions alternatives par le biais de la Corsica Ferries via Toulon

Ces solutions sont cependant plus coûteuses, d'une part, parce qu'il est nécessaire d'embarquer les camions et chauffeurs en plus des remorques, d'autre part, du fait de la distance supplémentaire aller-retour entre Toulon et les sites de déconditionnement des balles en région marseillaise.

Par ailleurs, certaines traversées partant de Bastia rentrent de Toulon par Aiacciu, ce qui ajoute un surcoût de transports entre Aiacciu et Bastia.

Le surcoût du transport des 8 000 tonnes de balles sur Toulon est estimé à une première analyse à 300 000 €. En contrepartie, la limitation des capacités d'accueil des unités de valorisation de 5 000 tonnes réduit les coûts globaux de transport à 808 000 €. Le coût prévisionnel du transport est ainsi ramené à 2 848 000 €.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir, premièrement, approuver le présent rapport et, deuxièmement, allouer les dotations complémentaires de 2,9 M€ au budget de l'Office de l'environnement de la Corse en AE, au titre du programme 32-100 « gestion des déchets OEC », afin de pouvoir répondre à la demande de subvention du SYVADEC pour cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le conseiller exécutif.

Il y a des orateurs inscrits. Je vous en donne la liste : M. Xavier LACOMBE, M. Pierre POLI, M. François ORLANDI, Mme Rosa PROSPERI et M. Julien PAOLINI.

Il y a également 3 amendements : 2 déposés par le groupe « Per l'avvene » et 1 déposé par le groupe « la Corse dans la République ».

Je donne la parole immédiatement à M. Xavier LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Président.

Bonjour à tous, Monsieur le Président de l'Exécutif, Messieurs les conseillers exécutifs, Messieurs les conseillers, Mesdames.

Très rapidement. Dans mes propos liminaires, je voudrais souligner qu'aujourd'hui, si nous sommes appelés à nous prononcer sur ce rapport, c'est bel et bien parce que la crise des déchets dure, perdure, se prolonge et nous sommes aujourd'hui dans des situations extrêmes. Nous ne pouvons-nous gérer nous-mêmes et donc nous faisons appel à d'autres régions voisines.

Je voulais par la même aussi, même si c'est le SYVADEC l'opérateur, saluer et remercier le Président de la CAPA, parce que c'est bien M. Laurent MARCANGELI qui nous a proposé cette solution, qui vous a été soumise à vous-même M. le Président de l'Office de l'environnement, ainsi que le Président de l'Exécutif, afin d'y répondre et vous y avez répondu favorablement puisque nous n'avons pas d'autres solutions pour évacuer les 28 300 tonnes qui étaient stockées un peu partout en Corse, sur les 18 sites, comme vous l'avez souligné, notamment sur celui de Saint-Antoine à Ajaccio qui causaient, comme dans d'autres endroits bien sûr, des nuisances très importantes.

Et, je voudrais avoir quand même une pensée pour les gens de Saint-Antoine, du Salario, du Loretto et les environs qui ont subi des nuisances très importantes et ce, pendant des semaines. Aujourd'hui la réponse est apportée.

Donc, vous l'avez aussi souligné, M. le Président de l'environnement, une crise sanitaire mondiale avec le Covid-19, et de plus une crise sanitaire, je dirai, locale,

insulaire. Je voudrais vous rappeler, et vous étiez présent, mais il y a 4 ans, lorsque nous votions le premier plan en mai 2016, nous avions prédit que nous aurions tendu vers cette situation, et je voudrais quand même signaler que le SYVADEC avait déjà préparé des marchés qui n'ont pas été suivis faute de possibilités, de moyens d'exporter nos balles ou de transporter nos balles, nos tonnes de déchets sur le continent.

Aujourd'hui, nous y sommes et nous sommes en train d'échanger, de discuter sur les montants et les financements respectifs.

Donc, en gros, un traitement du coût à la tonne de 100 € en Corse, 101 € exactement. Aujourd'hui avec le traitement et le transport, nous sommes quasiment à 300 €, 293 € la tonne. Donc, trois fois plus ! Voilà le résultat.

Donc on pourrait se poser les questions aujourd'hui sur quand même, je dirai, le côté inopérant de notre plan régional et peut-être faudrait-il revoir les choses face à la situation dans laquelle la Corse se trouve par rapport à ses déchets. Ça c'est encore un autre point qui sera encore discuté, soulevé ultérieurement. Donc, des amendements dans la foulée.

Mais aujourd'hui, au moment où l'on prône de plus en plus d'autonomie, voire même une autonomie entière, pleine et entière, je voudrais vous le dire, mais sans arrière-pensée aucune, il est pour moi, en tant que Conseiller territorial un peu difficile de vivre et de savoir que ce que l'on refuse chez nous, notamment au titre sanitaire, eh bien on l'expédie chez les autres, dans le « pays ami », et on est bien content aujourd'hui qu'il nous débarrasse de nos déchets, que l'on paye certes, mais qu'il nous débarrasse de nos déchets, et bien heureux, sinon nous serions, vraiment, vraiment, à l'heure où nous parlons, peut-être dans une autre situation de crise sanitaire que connaissent les autres régions.

Donc, des amendements que je présente dans la foulée, bien évidemment, très rapidement.

Le premier amendement, vous l'avez tous sous vos yeux je pense : après l'article 1 de la délibération, insérer un nouvel article : « missionne le Président du Conseil Exécutif de Corse pour engager une étude relative à la valorisation énergétique des déchets non organiques et non recyclables à la suite des processus de tri et de surtri ; étude comparative visant à exposer les différents mécanismes de traitement et les perspectives de valorisation énergétique que chacun d'eux induit. »

Le deuxième amendement, qui est d'ordre financier, demande à la Collectivité de manière générale, qui s'est engagée à prendre en charge les frais de transports, de

prendre une partie des frais de traitement, non pas pour le SYVADEC, non pas pour arranger le SYVADEC, ni le soulager, mais tout simplement pour soulager les EPCI qui elles-mêmes soulageront l'augmentation de la fiscalité et qui soulageront de fait la contribution de chaque Corse.

Donc, je tiens à le préciser, je ne voudrais pas qu'on rentre dans une polémique là-dessus parce qu'elle serait inutile et elle ne serait pas du tout constructive, c'est bien pour soulager les Corses et en direction des Corses.

Et, le montant qui est demandé lors de cet amendement, vous l'avez sous les yeux, est de 808 000 € pour le traitement. Il correspond tout simplement à la baisse, au vu des évolutions que vous avez évoquées, M. le Président de l'Office de l'environnement, du tonnage de 21 300 à 16 000, tout simplement la baisse du coût de transport, et c'est ces 808 000 € en moins qu'avait prévu et budgété la Collectivité, de les maintenir et de les basculer en quelque sorte pour prendre en charge une partie du traitement qui ne correspondrait même pas à 1/3 du traitement en direction des Corses.

Je le dis encore une fois, les EPCI qui ont déjà assumé 5 M€ de frais pour les crises qui viennent de s'écouler et la mise en balles, aujourd'hui vont encore assumer plus de 2 M€ pour le traitement, et ça se répercutera tout simplement parce que le mécanisme est simple : le SYVADEC fait l'appel à cotisation auprès des EPCI qui elles-mêmes ont les moyens, ou n'ont pas les moyens, ou n'auront plus les moyens, (nous l'avions annoncé bien avant), de faire face à la situation, et le fonctionnement ne pourra se poursuivre que par une augmentation de la fiscalité et donc une pression fiscale auprès des Corses.

Donc, cet amendement : A la fin du 7ème paragraphe de la page 1 du rapport, rajouter : « et contribue au surcoût relatif au traitement assumé majoritairement par le SYVADEC », je dis bien majoritairement par le SYVADEC, donc une partie serait prise en charge par la CdC, correspondant donc aux 800 000 € qui sont en diminution du coût des transports que devait assumer initialement la Collectivité de Corse.

Au 2^{ème} item, donc non plus « 2,9 M€ » mais remplacer par : « 3,7 M€ », le différentiel étant de 800 000 €.

A l'article 2 de la délibération, après le mot « reste », est inséré le mot « majoritairement », ce qui correspondrait à la prise en charge.

A l'article 3 de la délibération : « décide d'attribuer une enveloppe financière de 3,7 M€ : 2,9 M€ pour assurer le transport des balles et 0,8 M€ pour contribuer à leur traitement ».

Et à l'article 4 de la délibération, le montant « 2,9 M€ » est remplacé par le montant suivant : « 3,7 M€ ».

Voilà, je crois que je n'ai pas dépassé mon temps de parole, M. le Président, je vous en remercie.

Le Président TALAMONI

Je crois que vous l'avez dépassé un petit peu, mais très légèrement.

M. Xavier LACOMBE

Vous êtes tolérant.

Le Président TALAMONI

C'est Pierre POLI qui est inscrit pour le PNC, donc il a la parole.

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

Je voudrais tout d'abord, au nom de mon groupe, rendre hommage à la mémoire de Pierre CHAUBON, un homme brillant, un humaniste, un maire exemplaire et avoir une pensée pour sa famille.

Pour le rapport qui nous concerne, il me convient de rappeler qu'il était absolument nécessaire de trouver une solution d'urgence pour ne pas superposer les crises sanitaires sur notre territoire. Une crise liée aux déchets, couplée à la crise du Covid-19 aurait eu des effets dévastateurs pour les Corses.

Dans la philosophie, notre mouvement prône une Corse autonome et n'a jamais été particulièrement favorable à l'incinération. Autant dire que nous sommes loin de ce que nous imaginions, mais répétons-le, il s'agit d'une opération d'urgence qui, espérons-le, n'a pas vocation à être renouvelée.

Cela ne nous demande pas de tirer un constat sur ce qui nous a amené à cette situation. Dès lors, chaque acteur avec le niveau de compétence qui lui est dévolu, qu'il soit institutionnel ou particulier, doit assumer ces défaillances.

Peut-être le plan de la Collectivité de Corse n'est-t-il pas suffisamment efficient pour que les systèmes s'améliorent.

Peut-être aurait-il fallu mettre un accent plus prononcé sur des unités de valorisation ou de recyclage en micros-régions pour absorber une partie des flux.

Peut-être l'Etat pourrait-il exercer son rôle de manière plus tranchée, sans rejeter la faute sur notre Collectivité.

Peut-être les intercommunalités ne jouent-elles pas leur rôle de manière optimale dans la collecte des déchets, encore faut-il qu'elles en aient tous les moyens humains et financiers, notamment celles du rural.

Peut-être les particuliers ne sont-ils pas suffisamment initiés et volontaires dans la culture du tri généralisé des déchets.

Alors, les personnes bien intentionnées qui rendent la Collectivité comme principal responsable de cette crise, dans leur commentaire, soit par indulgence, mais je dirai plutôt par complaisance, oublient de citer le SYVADEC, grand absent des débats depuis un bon moment et principal acteur de la valorisation des déchets. Il n'a pas joué son rôle, notamment dans la valorisation des déchets et dans la recherche de solutions viables pour traiter les flux, laissant la part belle à l'enfouissement et au stockage en attendant que d'autres possibilités de traitement n'émergent.

Pour conforter mes propos, lors de la dernière crise que nous avons vécue, le SYVADEC s'est beaucoup reposé sur les communautés des communes.

Le SYVADEC nous a demandé pour la communauté des communes dont je fais partie, le Celavu-Prunelli, de trouver un terrain, que le maire de Carbuccia, M. BELLINI, a mis à notre disposition. Ce terrain, le SYVADEC s'était engagé à le clôturer, à le fermer, à livrer les balles avec des machines qui permettaient, avec des pinces, de les déposer. Ce terrain n'a pas été clôturé par le SYVADEC, n'a pas été fermé par le SYVADEC, le dépôt des balles s'est fait par les engins qui ont déchiré les balles.

Alors, vous allez me dire que ce sont des détails, pour nous ce ne sont pas des détails parce que la communauté des communes a été obligée de fermer ce terrain, de le clôturer, de le fermer, d'acheter des bâches de 500 m² pour empêcher que les animaux viennent polluer ces balles.

Donc, aujourd'hui le SYVADEC « il augmente », comme l'a dit M. LACOMBE... Les augmentations ne sont pas toutes dues à la crise sanitaire, parce que de 2017 à 2020 l'augmentation de la tonne pour le Celavu-Prunelli a été de 72 % ! Vous entendez bien, 72 % ! Donc, il n'y a pas eu que des crises sanitaires qui ont argumenté ces augmentations.

D'ailleurs je voulais en profiter pour remercier grandement les sacrifices importants qui ont été consentis par la commune de Viggianello, notamment à travers son maire, notre collègue et ami Jojo PUCCI, qui a été contraint d'augmenter considérablement les flux entrants de déchets sur leur site d'enfouissement et de stockage.

Ce territoire, comme d'autres, ont subi et subiront encore les effets néfastes dus à ces sacrifices.

Cela dit, il conviendra probablement de revoir le paradigme de notre système concernant le dossier des déchets, cela implique selon nous essentiellement une refonte globale du SYVADEC pour améliorer considérablement la valorisation de nos déchets sur notre territoire.

Nous ne pouvons aujourd'hui que remercier le Président de l'Exécutif, le Président de l'Office de l'environnement et les présidents des intercommunalités pour l'acharnement et la volonté qu'ils déploient pour arriver à sortir de cette impasse.

Je voudrais aussi en profiter pour rendre hommage aux personnels chargés de la collecte des déchets qui ont fait preuve durant la crise des déchets et la crise du Covid-19 qui nous impacte aujourd'hui, d'un courage et d'un dévouement sans faille.

Vous l'aurez compris, nous voterons ce rapport eu égard à la situation d'urgence. Nous attendons des améliorations significatives dans le circuit de gestion et de valorisation des déchets. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. François ORLANDI fait partie des orateurs inscrits, il a donc la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Vous me permettrez, vous vous en doutez, également de rappeler la mémoire de mon ami Pierre CHAUBON avec qui nous avons 36 ans de vie intercommunale commune, toujours dans une unité, une convergence de vue, et en le remerciant pour tout ce qu'il a pu faire pour notre intercommunalité et pour la Corse.

Pour en revenir au rapport que vous nous présentez, M. le Président, je crois que trois points nécessitent un regard, une analyse.

En introduction, et sans me faire l'avocat de qui que ce soit, il faut quand même rappeler la responsabilité de la majorité territoriale parce que nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation de blocage qui est liée au refus, depuis un certain nombre d'années, de prendre en compte ce qui était apparemment nécessaire, à savoir l'export de nos ordures, des déchets ménagers ; export lié aux capacités connues de nos centres d'enfouissement, connues et limitées.

C'est une démarche qui était indispensable parce que même si elle était vertueuse, la stratégie qui visait à s'appuyer sur un tri, une capacité en tout cas de trier en très peu de temps, relevait pratiquement de l'utopie, en tout cas le résultat l'a prouvé.

Nous sommes donc dans cette situation aujourd'hui, situation dans laquelle, ça été rappelé, l'ingénierie des intercommunalités n'était peut-être pas suffisamment formée pour, en si peu de temps, assumer une telle compétence.

Je rappellerai aussi que quelques retards administratifs, notamment du côté de l'attente des arrêtés des différentes structures ayant à gérer ce problème, a tardé à se faire jour.

Donc tout ceci a largement complexifié le problème.

Comme on s'est obstiné, vous vous êtes obstinés, sur une stratégie, il n'y avait pas de plan B, et l'absence de plan B, c'est qu'aujourd'hui nous nous retrouvons dans la situation difficile que nous vivons et que nous déplorons tous.

Alors je vous disais, mon intervention portera brièvement sur trois points : d'abord sur le plan financier, sur le plan sanitaire et puis sur un plan qui pourrait relever de l'ordre public.

Sur le plan financier, les intercommunalités doivent assumer des coûts de plus en plus élevés, on se demande d'ailleurs, lorsque nous sommes en réunion, si les ordures ménagères ne vont pas être les seules compétences que les intercos vont devoir assumer tant elles sont obligées d'équilibrer ce budget-là par des sacrifices sur les autres compétences qui sont les leurs et qu'il serait tout aussi intéressant de développer.

Alors faute d'anticipation, notamment liée aux crises successives sur Viggianello et sur Prunelli, on a dû supporter un certain nombre de surcoûts et ces surcoûts, je vous le disais, impactent grandement les budgets des com.com.

Depuis le mois de novembre, donc la dernière crise, si tant est qu'on puisse parler d'une dernière crise parce que je crois que nous y sommes encore, les intercommunalités, à travers elles le SYVADEC, ont dû faire face à des travaux importants d'aménagement pour pouvoir stocker ces fameuses balles à travers toute la Corse, et ce dans des conditions sanitaires et dans des conditions financières qui rendent encore plus précaires la gestion de ce service.

Donc, faute de décision encore, après les problèmes financiers soulevés par cette imprévision, nous devons assumer en termes sanitaires ces crises récurrentes depuis 3 ans.

Alors, je sais qu'à un moment donné, on aurait dit que c'était la faute de la Collectivité territoriale, mais là c'est la faute de là où vous n'êtes pas au pouvoir, c'est malheureusement un constat.

La crise sanitaire, vous le savez, elle touche tout le territoire, je veux avoir moi aussi une pensée pour toutes celles et ceux qui interviennent au quotidien, dans la collecte, dans le traitement, sur les centres d'enfouissement, dans des conditions particulièrement difficiles, rendues encore plus difficiles avec la crise du Covid-19.

Donc, une pensée et les remercier pour le travail qu'ils effectuent.

Une pensée pour les habitants d'Ajaccio, et notamment ceux qui résident autour de Saint-Antoine et qui, après une période d'espoir liée à la restructuration du site de Saint-Antoine, ont dû de nouveau à subir les affres de ces stockages de déchets.

En ce sens, je crois qu'il faut saluer l'opiniâtreté, je dirai, de ce que le maire d'Ajaccio a réussi à mettre en œuvre par les liens qu'il a pu tisser avec notamment le maire de Nice, en trouvant cette solution pour l'évacuation des déchets sur le continent.

Alors je vous disais, problèmes financiers, problèmes sanitaires, problèmes d'ordre public. On a vu malheureusement des Corses s'opposer de manière plus ou moins saillante, plus ou moins virulente, nous avons assisté à des manifestations d'élus qui ne voulaient pas que les capacités de stockage de leurs centres d'enfouissement soient augmentées.

On a vu des élus et des habitants de certains territoires tenir ferme, y compris devant les forces de l'ordre, pour maintenir les centres d'enfouissement fermés.

On a vu des tensions entre élus, les uns opposés à l'ouverture de nouveaux centres d'enfouissement sur leur territoire, d'autres défendant cet élargissement.

On a vu des collectifs se créer pour que les régions ne deviennent pas les poubelles de la Corse.

On a vu des tensions, y compris entre simples administrés.

Alors, il n'y a pas de solution miracle. Il est toujours facile, une fois que les crises sont annoncées et se développent, de dire qu'il y a des solutions. Non, la solution est très difficile à trouver. Mais au moins si cette solution de l'export avait été....

Le Président TALAMONI

Cher collègue, vous êtes à 7 minutes.

M. François ORLANDI.

Si elle avait été mise à œuvre, nous n'en serions pas à la situation d'aujourd'hui. L'actualité nous rattrape.

Alors, il nous paraît, M. le Président, indispensable d'envisager des études qui sont liées à d'autres procédés que le seul enfouissement proposé.

Comment, M. le Président, peut-on soutenir une opposition à un tel débat ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. L'oratrice suivante est Rosa PROSPERI, vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Merci, M. le Président.

Ce rapport que nous voterons, je tiens à l'indiquer en préambule de mes explications, faut-il le rappeler, s'inscrit dans une conjoncture particulière : celle d'une crise sanitaire que nous ne pouvons pas nous permettre de voir se doubler d'une crise des déchets.

C'est en prenant la mesure de cette conjoncture particulière, que l'opération que nous devons voter aujourd'hui a été mise en œuvre.

Et cette opération démontre, si besoin en était, que nous prenons nos responsabilités parce la politique de l'incinération, la philosophie de l'incinération n'est pas la nôtre, elle ne l'était pas hier, elle ne le sera pas demain. Mais conscients de nos responsabilités et soucieux de prendre en considération les conjonctures particulières, cette opération a été montée. Voilà pour le tableau général.

L'opposition, vous l'avez entendu, nous reproche de ne pas assumer nos responsabilités, curieusement, je dois le dire, en nous demandant d'en assumer encore plus en reprenant à notre compte les compétences du traitement, c'est-à-dire les compétences qui sont celles du SYVADEC. Et, c'est bien de cela qu'il s'agit. C'est curieux de raisonner ainsi puisque nos responsabilités, nous les avons prises et ce n'est certainement pas en reprenant celles des autres, que nous les reprenions plus ou moins. Il s'agit bien de reprendre les compétences du SYVADEC, et cela nous le refusons, et non pas de soulager les communautés de communes puisque, et je voudrais dire que je reprends à mon compte les explications qui ont été données par Pierre POLI, mais je voudrais rappeler aussi, notamment à Xavier LACOMBE, qu'à l'occasion d'une session de l'Assemblée de Corse où le problème des déchets sur les communautés d'agglomérations du pays ajaccien et du pays bastiais avait été évoqué, vous vous étiez plaint que nonobstant les efforts réalisés par les communautés de communes ou d'agglomérations en matière de tri, les redevances sollicitées par le SYVADEC étaient sans cesse en augmentation.

Voilà pour le problème des responsabilités.

En ce qui concerne l'opération projetée, nous, nous tenons à dire que s'il y avait besoin de faire la démonstration au-delà des aspects sanitaires bien entendu, de l'absence de pertinence du modèle incinérateur ou du modèle lié aux unités de valorisation énergétique, qui sont en fait des incinérateurs qui ne disent pas leur nom, s'il y avait besoin donc de faire la démonstration de la dangerosité de ce modèle, que l'opposition et notamment le groupe Per l'Avvene, reprend à son compte, avec une constance qui force l'admiration, eh bien la situation que nous vivons permettrait de poser cette démonstration de façon encore plus évidente.

En effet, les incinérateurs de la région PACA nous ont autorisés à exporter nos déchets parce que ces incinérateurs ont besoin d'être nourris de déchets dans une situation où leur tonnage est moindre en période de crise sanitaire.

Un incinérateur en Corse produirait les mêmes conséquences. Il aurait besoin d'être alimenté pareillement et ce serait tout simplement, nous le disons depuis le début, la mort du tri.

Alors la solution, ce n'est ni l'incinérateur, ni la révision des compétences qui conduirait à ce que l'Assemblée de Corse ait également la compétence traitement. La solution, c'est tout simplement la montée en gamme du tri, et vous le savez, nous savons tous, que ce tri n'a pas été favorisé notamment par le SYVADEC, et que certaines communautés de communes ne font pas également le tri qu'elles pourraient faire.

Voilà quelle est, en quelques mots, la teneur de nos explications : pas d'incinérateur qui n'est pas notre modèle. Aujourd'hui, la Collectivité et le plan qui a été voté par la Collectivité prévoient une solution qui est la seule à pouvoir être dans l'avenir une solution pérenne pour la Corse.

C'est la raison pour laquelle nonobstant nos oppositions de principe, nous voterons ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci Chère collègue, il reste un orateur inscrit, c'est Julien PAOLINI, donc s'il m'entend, il peut prendre la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'Office de l'environnement, chers collègues, au nom du groupe Femu a Corsica, je souhaiterais, pour ma part, revenir en toute humilité sur ce dossier, autour de trois éléments qui peuvent nourrir notre réflexion.

La première question qu'on peut se poser, c'est, bien entendu, est-ce qu'il fallait rajouter à la crise du Covid actuelle, une crise des déchets ? La réponse, bien entendu, est non. Il était inconcevable qu'un nouvel épisode à la série des crises successives, arrive dans la situation actuelle.

L'exportation des déchets mis en balles est aujourd'hui malheureusement un mal nécessaire, elle s'impose, je crois, pour ne pas ajouter une difficulté supplémentaire à la situation anxiogène que vivent aujourd'hui tous les Corses.

Ça a été rappelé, depuis novembre, 21 000 tonnes ont été stockées sur 18 sites sur l'ensemble du territoire. J'ai entendu qu'on pensait aux riverains de Saint-Antoine, moi je voudrais aussi avoir une pensée pour les riverains des autres sites, de Ersa, de Porto-Vecchio, de Teghime également, car depuis 6 mois les balles sont entreposées

dans la nature et cette situation ne peut perdurer plus longtemps sans risquer, bien sûr, des dégâts environnementaux irréversibles, mais aussi des dangers sanitaires.

Alors, selon le SYVADEC et les services de l'Etat également, ce stockage dit provisoire, pour ne pas dire sauvage, serait conforme à la réglementation.

Depuis le début du confinement, pour ma part je doute de l'effectivité des procédures et de contrôles et de sécurisation de ces sites.

Vous l'avez compris, si rien n'est fait aujourd'hui, le risque de pollution liée à dégradation des balles, serait inévitable et je vous laisse imaginer les impacts sanitaires pour les riverains. Avec l'arrivée des chaleurs, les nuisances deviendraient vite insupportables, dues notamment à une putréfaction accélérée des matières organiques.

La deuxième question est plus générale, est-ce que la Collectivité avait l'obligation d'assumer le surcoût lié au transport des balles sur le continent ? D'un point de vue strictement réglementaire, la réponse est ici encore non !

Je rappelle quand même que la collecte, le transport, le traitement des déchets est une compétence du SYVADEC et donc des intercommunalités qui lui ont déléguée, mais ce n'est nullement la compétence de la Collectivité de Corse. Pour autant, aujourd'hui ce soutien financier aux intercos s'avère indispensable.

Leurs difficultés financières déjà importantes, ça été souligné par les intervenants précédents, vont s'accroître avec la crise économique qui s'annonce terrible dans les prochains mois.

Pour revenir sur l'intervention de Xavier LACOMBE et de François ORLANDI, en effet le maire d'Ajaccio, en partenariat avec l'Etat, a fait la proposition d'export. Mais il faut aussi rappeler pour être honnête que c'est aujourd'hui la Collectivité de Corse qui en assume le coût, l'essentiel du coût, 3 M€, grâce au travail du Conseil exécutif, notamment.

Derniers points de mon intervention, à plus long terme quels enseignements on peut tirer de la gestion des déchets durant cette crise ? Alors un premier enseignement, avec le Covid qu'est-ce qu'on constate dans les autres régions françaises ? Tout simplement que beaucoup d'entre elles ont détourné l'ensemble des collectes sélectives, je parle du verre, du papier, du plastique, vers l'incinération.

En Corse, ces collectes sélectives ont été maintenues sur l'ensemble du territoire, c'est important. Il faut souligner l'implication des personnes qui travaillent à

la collecte, au transport, au traitement des déchets dans des conditions sanitaires très difficiles.

Autre constat, Rosa l'a rappelé, les incinérateurs, alors n'en déplaise à l'opposition et notamment aux groupes de droite, ce sont bien des ogres affamés qu'il faut alimenter en permanence afin d'éviter les vides de fours, et bien sûr assurer une rentabilité économique de ces structures.

Le constat aussi, et ce n'est qu'une application de l'incinération en Corse, on le voit bien aujourd'hui, n'est pas réaliste, une seule raison, peut-être la principale : la production de déchets combustibles est très fluctuante en Corse, notamment due à la saisonnalité, liée à la saison touristique et notamment à l'arrivée massive, 3 millions de touristes environ chaque année.

Cet export de balles traduit aussi d'autres réalités évidentes.

Premièrement, la réactivité du Conseil exécutif dans l'adversité et ensuite, la solidarité des communes de la région PACA, je voudrais le rappeler, Nice, Fos-sur-Mer, Vedène, qui ont accepté de traiter nos déchets, il faut également les saluer et les remercier. Mais pour nous il est clair que l'incinération, elle n'est pas plus acceptable ici en Corse qu'ailleurs.

Enfin, le dernier point, cette opération témoigne d'une solidarité sans faille de la Collectivité envers des EPCI. A la sortie du confinement ce sera aux intercommunalités et au SYVADEC de témoigner en retour une solidarité envers la Collectivité.

De quelle manière ? Avant d'envisager d'autres solutions, comme c'est préconisé par certains, valorisation énergétique, on revoit le plan, etc. etc., il faudrait déjà commencer par mettre en œuvre de manière accélérée le plan que nous avons adopté afin de lui donner une réalité opérationnelle sur le terrain : réduction à la source, porte-à-porte, biodéchets, surtri, tarification incitative, compostage, économie circulaire, consignes, tous ces points que nous avons adoptés et qui pour le moment ne trouvent pas de déclinaison opérationnelle.

Donc, ce modèle vertueux, on doit maintenant le déployer sur le terrain de manière urgente et avec la même réactivité que pour l'export.

Donc pour conclure, pour nous, pour Femu a Corsica, cette exportation s'inscrit dans le cadre d'une crise sanitaire exceptionnelle, sans précédent pour toute une génération, elle n'a pas vocation à perdurer, elle n'a pas vocation à s'inscrire dans le

temps long, comme le virus je l'espère, et cette exportation n'est pas soutenable, ni au niveau budgétaire, ni au niveau environnemental, et donc n'a pas vocation à être réitérée.

A l'avenir, la Collectivité n'aura plus vocation à soutenir financièrement des opérations qui n'entrent pas dans le modèle que nous préconisons.

Pour le dire de manière triviale et pour terminer, nous resterons vigilants afin que l'export et l'incinération de nos déchets restent un one shot, un coup unique et non renouvelable.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Donc sans doute un mot de réponse du Conseiller exécutif, je ne sais pas si c'est François SARGENTINI ou si c'est Gilles SIMEONI ?

Mme Valérie BOZZI

Président, nous avons également un amendement, alors je ne sais pas s'il intervient après.

Le Président TALAMONI

Vous pouvez le présenter éventuellement, comme le groupe Per l'Avvene a présenté les siens, comme ça la réponse de l'Exécutif concernera l'ensemble. Vous avez la parole, Mme BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Donc très brièvement sur le rapport et donc sur l'amendement que nous avons déposé qui vise tout simplement à rajouter, afin de pouvoir répondre à la demande de subvention du SYVADEC et des communautés de communes de Corse qui en feraient la demande pour le transfert des déchets stockés en balles, donc rajouter : « demande de subvention des communautés de communes ».

Pourquoi ? Parce qu'en réalité depuis 2019, les communautés de communes qui n'ont pas délégué la compétence traitement ou qui l'ont déléguée en partie au SYVADEC, ont également dû stocker les déchets en balles, puisque les centres de

stockage de Viggianello et de la STOC étaient bloqués et donc les Présidents de communautés de communes étaient dans l'obligation de stocker également, comme l'a fait le SYVADEC, des déchets en balles.

Et, nous sommes aujourd'hui face à la même difficulté que rencontre le SYVADEC : qu'allons-nous faire de ces déchets ?

Donc, je vais bien sûr remercier mes collègues maires : Laurent MARCANGELI et les maires du continent, Nice, Fos-sur-Mer et Vedène qui ont accepté et qui ont permis de déstocker ces balles aujourd'hui.

Je vais également aussi en profiter pour remercier le personnel intercommunal notamment qui, malgré la crise des déchets, a continué à ramasser et à collecter les déchets dans des situations sanitaires compliquées.

Et, je vais bien sûr profiter de ce rapport pour vous demander à ce que les communautés de communes aient le même traitement que le SYVADEC aujourd'hui qui a un surcoût très important lié à ce transfert des déchets sur le continent, que les communautés de communes qui en feront la demande puissent bénéficier de la même subvention pour déstocker les balles qu'elles ont, elles aussi, depuis 2019.

Voilà, simplement une de traitement face à une situation que nous subissons tous. Alors même si la collecte et le traitement ne sont pas de la compétence de la Collectivité de Corse, on est bien d'accord, mais le plan déchets est bien de la compétence de la Collectivité de Corse et nous y sommes donc tous soumis, et nous nous y soumettons sans difficulté à partir du moment où on nous donne la possibilité de traiter nos déchets. En espérant aussi que ça ne soit qu'un one shot, mais pour que ce ne soit qu'un one shot, il faudra faire des propositions pour les années à venir.

Donc, simplement une égalité de traitement pour les communautés de communes qui ont, elles aussi, des balles de déchets suite au blocage des centres d'enfouissement.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. La parole à François SARGENTINI pour répondre à ces interpellations, à ces questions ou réagir, enfin pour faire un peu comme il veut.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. François SARGENTINI

Je ne ferai pas comme je veux, M. le Président...

Le Président TALAMONI

Comme vous pensez !

M. François SARGENTINI

Je me contenterai de répondre.

D'abord, je vais bien sûr remercier les interventions des groupes de la majorité qui ont très bien exprimé la situation dans laquelle nous avons pris cette décision et qui ont rappelé notre philosophie.

Je rappellerai aussi que la question de l'export avait été prise en compte dans le cadre du deuxième volet que j'avais présenté à l'Assemblée en 2018. Dans ce cadre-là, effectivement, l'export avait été inscrit, avait été pris en compte et j'avais même précisé que l'export pour nous ne pouvait être qu'une soupape de sécurité. Et aujourd'hui, cette soupape de sécurité doit jouer à plein dans le cadre de la crise sanitaire que nous connaissons. Et, dans le cadre aussi où nous avons, je l'ai dit tout à l'heure, 18 sites de stockage dans toute la Corse et qu'il y avait une demande pressante de la part notamment des EPCI pour qu'on règle au plus vite cette problématique-là.

Donc là, je crois que ces deux points étaient extrêmement importants.

M. LACOMBE parle du plan 2016, mais je lui rappellerai que le plan qui est opposable est celui de 2013, c'est le PPGND de 2013 qui est le plan opposable et qui fixe le cadre, pour le moment c'est dans ce cadre-là que nous allons travailler.

Vous faites référence à notre demande d'autonomie par rapport au transfert, oui M. LACOMBE, nous demandons l'autonomie pour le territoire de la Corse et nous pensons que c'est un minimum dans lequel notre peuple pourra exprimer pleinement, je dirai, ses droits dans le cadre des compétences qu'il aura.

Vous parlez aussi du « pays ami », M. LACOMBE, le pays ami, bien sûr mais ce n'est pas gratuit, même si le pays est ami, ça n'est quand même pas gratuit, ça nous coûte quand même quelque chose, il faut le rappeler. Donc vous voyez que l'amitié n'empêche pas les affaires de continuer.

Est-ce que je peux répondre maintenant aux amendements de M. LACOMBE, M. le Président ?

Le Président TALAMONI

Oui, il faudrait que vous donniez votre point de vue sur les amendements à la fois de M. LACOMBE et également du groupe de Mme BOZZI.

M. François SARGENTINI

Pour ce qui est des amendements qui ont été posés, aujourd'hui vous nous demandez d'étudier la possibilité pour des nouveaux systèmes de valorisation, je n'ai pas le texte sous les yeux directement, mais je pense que c'est ce cadre-là que vous demandez.

Or, aujourd'hui, nous avons un problème par rapport à cette demande de M. LACOMBE, c'est que le plan de 2013 nous interdit aujourd'hui de mettre ces études en cours. C'est pour cela que nous ne pouvons pas aujourd'hui donner mandat au Président du Conseil exécutif puisque le plan de 2013 nous l'interdit. Mais par contre ce sera possible dès que nous aurons révisé le plan et cette révision, je l'avais déjà exprimé devant l'Assemblée, est en cours et logiquement, elle devrait être présentée devant l'Assemblée courant 2020. Et, à partir de l'année 2021, on aura la possibilité de mettre en place ces expérimentations, voire d'aller beaucoup plus loin que les expérimentations si ces moyens de traitement s'avéraient possibles en Corse.

Après, il y avait votre deuxième amendement qui demandait une extension de la prise en compte par l'Assemblée du traitement. Là aussi, je crois que nous avons eu une réunion qui était extrêmement importante avec le SYVADEC, les services de l'Etat, il y avait les services de la CAPA, il y avait aussi la CAB qui était présente, avec l'ensemble des acteurs. Et justement, ce qui a permis d'une certaine manière de débloquer la situation, c'est le fait que le SYVADEC accepte de prendre en totalité la question du traitement.

Donc aujourd'hui là-aussi, cet accord que nous avons passé a déterminé les rôles dans le cadre des compétences de chacun, aujourd'hui la Collectivité assume pleinement les siennes et pour le moment nous n'irons pas au-delà, M. LACOMBE.

Après pour répondre à l'amendement qui est présenté par le groupe « la Corse dans la République », là aussi je pense qu'effectivement, puisque nous prenons en compte le transport pour l'ensemble des EPCI, il est normal qu'on prenne en compte aussi celui de la Pieve d'Ornano. Sur le principe, nous sommes bien sûr d'accord, mais

cette prise en compte aujourd'hui nous la faisons au niveau du principe parce que pour le moment nous n'avons eu aucune demande officielle, nous n'avons pas de devis, nous n'avons aucune base budgétaire sur laquelle travailler. Donc là aussi, la prise en compte se fera dans le cadre budgétaire qui est prévu.

Voilà, j'en ai terminé, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, en plus dans un temps extrêmement limité, très concret.

Je vais donner la parole à qui la demande, mais une précision pour que l'on soit bien d'accord, je crois comprendre que vous n'êtes pas favorables aux amendements ?

M. François SARGENTINI

Les deux du groupe Per l'Avvene : non, parce qu'aujourd'hui pour l'expérimentation, pour les études, ce n'est pas possible puisque le plan qui cadre nos travaux nous l'interdit, donc il faut aller vers une révision du plan pour pouvoir le faire.

Et après, la prise en compte du surcoût du traitement, là aussi ça ne rentre pas dans le cadre de l'accord que nous avons eu avec notamment les responsables du SYVADEC et les responsables de l'Etat.

Le Président SIMEONI

Je peux dire un mot, une minute ?

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci. Très brièvement, tout a été dit mais quand même quelques précisions.

D'abord nous sommes des gens qui savons exprimer notre gratitude, y compris publiquement lorsqu'on nous aide à sortir d'un problème. Moi j'ai bien volontiers remercié publiquement et Laurent MARCANGELI et Christian ESTROSI et son adjoint Pierre-Paul LEONETTI qui, pour Laurent MARCANGELI, a pris attache avec Christian ESTROSI, et pour Christian ESTROSI et Pierre-Paul LEONETTI, nous

ont donné un accord de principe pour que nous puissions organiser une exportation temporaire vers le centre de traitement de Nice-métropole. Et donc, je le redis aujourd'hui merci à eux !

Après lorsque l'on est dans une démarche de reconnaissance publique, il ne faut pas s'arrêter en chemin, mon cher Xavier LACOMBE.

Moi je voudrais publiquement remercier Renaud MUSELIER et pour deux raisons.

D'abord, parce que s'il n'avait pas donné son accord en qualité de Président de région à ce processus global, il n'y aurait pas eu de processus global. Donc merci à Renaud MUSELIER, comme d'ailleurs je remercie publiquement Carole DELGA, mon homologue également, mais elle Présidente de la région Occitanie, qui avait accepté le principe d'une exportation éventuelle, même si par la suite elle ne s'est pas concrétisée.

Et puis je voudrais dire aussi que cet accord de Renaud MUSELIER, il a été d'autant plus indispensable que l'exportation ne s'est pas limitée au centre de Nice.

Nice : 5 100 tonnes, et merci beaucoup ; mais également Vedène : 4 200 tonnes et FOS : 6 800 tonnes.

Donc, très directement deux tiers de l'exportation, c'est en dehors de Nice, merci à Nice ! Merci à FOS ! Merci à Vedène ! En tout cas à leurs élus, et merci à Renaud MUSELIER ! Premier point.

Deuxième point, ça été dit mais je vais quand même le redire, c'est important que les Corses l'entendent. Nous, nous le savons, mais il faut que les Corses l'entendent.

Si nous avons pu profiter de cette « opportunité », c'est parce que les incinérateurs du continent étaient en sous-production et donc en déficit de rentabilité. Ce qui veut dire très clairement que ce qui permet à un modèle économique d'incinérateur de fonctionner, c'est quand on amène beaucoup d'ordures ménagères. Et c'est la démonstration une fois encore, cette fois-ci conjoncturellement elle nous a profité, que lorsqu'on met en place des systèmes de ce type-là, pour les amortir, il faut se détourner du tri généralisé qui est une obligation légale de la part de la France, de la part de l'Europe et qui est aujourd'hui le principal moyen de gérer de façon vertueuse les ordures ménagères.

Donc que les Corses l'entendent et que les intercommunalités, le SYVADEC, la Collectivité de Corse et tous les citoyens corses trient de façon massive et généralisée, et c'est l'objectif de notre plan.

Troisième point, je voulais en parler, mais je n'en parlerai pas, sur tout ce qu'on pourrait faire, par exemple à Ajaccio en matière de généralisation de tri, de tri sélectif, de porte-à-porte, de déchets du BTP dont nous avons financé, nous, sur la Rocade le déblaiement, nous la Collectivité de Corse, une centaine de milliers d'euros pour pouvoir permettre la poursuite des travaux routiers.

Dernier mot, il ne faudrait pas qu'on passe sous silence, c'est un problème global, chacun peut contribuer à le résoudre, la Collectivité de Corse aujourd'hui, elle fait un acte de solidarité que personne n'a fait, qu'aucune région de France n'a fait nulle part et que l'Etat n'a pas voulu faire, parce que l'Etat a refusé en considérant que ce n'était pas de sa compétence de participer au financement de l'exportation.

Nous, nous aurions pu faire comme l'Etat et dire que ce n'est pas notre compétence, que le traitement des déchets c'est le SYVADEC. Mais nous avons pris acte d'une situation, une situation où il y a des problèmes financiers, où il y a des difficultés pour mettre en place le nouveau système qui est indispensable. Et donc, nous allons mettre une somme d'environ 3 M€.

Oui, nous aurions préféré les mettre ailleurs, surtout actuellement dans le contexte de la lutte contre le COVID-19 ! Et pour que nous puissions dorénavant affecter ces sommes où elles méritent d'être, dans toutes les actions structurantes, il faut casser l'ancien système, il faut rendre hommage à Viggianello et à Prunelli qui ont continué pendant des années et pendant des décennies à accepter, et encore aujourd'hui, des ordures ménagères. Et, il faut se dépêcher d'aller vers le tri généralisé.

Pour le reste, notre plan prévoit des solutions complémentaires, vous le savez, alors soyons de bonne foi.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Alors simplement une précision parce que j'ai demandé tout à l'heure une précision à François SARGENTINI, il m'a confirmé que l'Exécutif était défavorable aux deux amendements déposés par le groupe Per l'Avvene. Mais s'agissant de l'amendement déposé par le groupe « la Corse dans la Républiques », qu'est-ce que vous en dites ?

M. François SARGENTINI

Alors, M. le Président, je n'ai pas la rédaction, il faut que je la retrouve.

Mme Valérie BOZZI

Sauf erreur, vous étiez favorable ce matin en commission permanente.

M. François SARGENTINI

Oui, je suis favorable. Ce que regarde, Mme la Conseillère, c'est la rédaction, parce que moi ce que je tenais à rajouter, c'est que d'accord sur le principe, mais dans le cadre budgétaire prévu aussi, parce que là n'avons reçu aucune demande d'officielle et nous n'avons aucune base sur laquelle nous pouvons travailler. Voilà.

Mme Valérie BOZZI

Vous en avez reçu au moins une, c'est celle de la Pieve d'Ornano, mais aujourd'hui.

M. François SARGENTINI

Je ne l'ai pas encore vue.

Mme Valérie BOZZI

Simplement, sur le principe, dire que les communautés de communes qui seront dans la même situation, elles soient elles aussi aidées sur le transport. Après sur les coûts, c'est pareil, elles ne les maîtrisent pas parce qu'elles devront faire un appel d'offres, mais évidemment, sur le principe, qu'il y ait une égalité de traitement.

Le Président SIMEONI

On le dit publiquement, indépendamment du rejet de l'amendement, parce qu'on n'a pas aujourd'hui au plan budgétaire, on l'a dit, le Président de l'Office de l'environnement vous a répondu, nous on aide les intercommunalités, donc on aide le SYVADEC parce qu'il regroupe les intercommunalités ; on va vous aider sur ce one shot du transfert vers le continent des ordures ménagères. Vous serez aidés.

Ce qu'il y a, c'est qu'il faut qu'on se rapproche et, comme nous l'avons fait avec le SYVADEC, nous souhaitons, vous allez être bien sûr maître d'ouvrage pour le marché que vous allez lancer, on souhaite en discuter avec vous pour que nous puissions

nous concerter pour être certains que la somme sera la plus basse possible, dans le respect des procédures de marchés publics bien sûr, et nous vous aiderons comme nous l'avons fait pour les intercos qui sont parties prenantes du SYVADEC.

Et je rappelle et je termine, que ce financement, nous avons toujours exprimé publiquement, y compris dans les réunions, d'abord qu'il était en quelque sorte une avance faite par la Collectivité de Corse et que nous considérons que l'Etat devait contribuer, parce que malheureusement même si c'est un one shot, on sait qu'on risque très fortement d'avoir besoin de la solution de l'exportation pour la période transitoire qui nous conduit à la mise en œuvre de nouveaux systèmes et que dans ces conditions, comme il n'y a pas d'argent magique, il faut trouver une façon pérenne de financer ces exportations. Ça ne pourra pas se faire sur le budget propre de la Collectivité de Corse, ça devra se faire soit à travers un transfert total ou partiel de fiscalité, par exemple sur la fiscalité liée à la gestion des déchets, soit à travers une enveloppe dédiée dont nous discuterons le principe et le montant avec l'Etat.

Le Président TALAMONI

Merci. En l'état, l'Exécutif n'est pas favorable à l'amendement de Mme BOZZI ?

Le Président SIMEONI

Je pense que Mme BOZZI peut retirer son amendement puisqu'il n'y a pas le chiffre, on a pris un engagement public, on a une ligne budgétaire qui a été ouverte et qui permet de faire face à cette dépense, ou alors on fait un amendement modifié intégrant le fait qu'on n'a pas encore la demande budgétaire.

Mme Valérie BOZZI

Mon amendement précisait : rajouter « et des communautés de communes qui en feraient la demande pour le transfert des déchets stockés en balles ».

M. François SARGENTINI

« Dans le cadre des budgets impartis ».

Le Président SIMEONI

« Dans des conditions juridiques et techniques qui feront l'objet d'une discussion entre le Conseil exécutif de Corse et les communautés de communes dont il s'agit ». OK ?

Mme Valérie BOZZI

OK.

Le Président TALAMONI

Alors, donc nous allons voter pour le nouvel amendement, pour éviter la procédure sous-amendement, amendement, rapport, parce que c'est un petit peu long et avec l'accord des services qui sont extrêmement sourcilleux sur la qualité technique de nos votes, je vous propose de voter une seule fois et je demande au Président du Conseil exécutif de nous lire l'amendement qui bénéficierait de son soutien, c'est-à-dire l'amendement de Mme BOZZI modifié par l'Exécutif. Et ensuite nous voterons sur cet amendement et sur les amendements du groupe Per l'Avvene ».

Le Président SIMEONI

Je vous propose de rajouter à l'amendement de Mme BOZZI : « dans des conditions juridiques, techniques et financières qui feront l'objet d'une discussion entre le Conseil exécutif de Corse et les communautés de communes concernées ».

Le Président TALAMONI

D'accord, donc on considère que cet amendement, si Mme BOZZI est d'accord bien entendu, est donc présenté par Mme BOZZI en ces termes ?

Mme Valérie BOZZI

Oui, pas de difficulté.

Le Président TALAMONI

Donc, il nous faut à présent voter sur les deux amendements du groupe Per l'Avvene, à moins que le groupe Per l'Avvene décide de les retirer, mais en l'état actuel, ils sont sur la table ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Simplement, une minute pour expliquer le vote et expliquer pourquoi on ne les retire pas et pour faire écho très rapidement à la montée de fièvre du Président de l'Exécutif sur ce sujet qui en appelle à la bonne foi.

J'en appelle moi aussi à la bonne foi, vous ne pouvez pas laisser croire que nous sommes des partisans de l'incinération. L'objet de notre amendement, ce n'est pas d'installer un ou plusieurs incinérateurs en Corse, c'est de mettre à l'étude des unités de valorisation énergétique. Premier point.

Deuxième point et j'en aurai fini, M. le Président, puisque vous en appelez à la bonne foi, nous le constat que l'on fait et nous divergeons, nous contrastons sur ce sujet, ce n'est pas de mettre en évidence le fait que les intercommunalités et les Corses seraient rétifs au plan que vous avez proposé, c'est un plan qui a toutes les qualités conceptuelles, théoriques d'un plan parfaitement imaginé, mais qui aujourd'hui est déconnecté des réalités du terrain.

Donc le surcoût aujourd'hui qui fait l'objet d'une véritable ineptie, puisqu'on paye pour transporter et on paye pour faire ailleurs ce que personne ne faudrait faire ici, il est tout à fait logique que vous le preniez en œuvre puisqu'il est le résultat de la difficulté à rendre opérant un plan conceptuel que vous avez imaginé, que vous avez adopté et que vous continuez à assumer.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Nous allons mettre aux voix le premier amendement de Per l'Avvene, que vous avez sous les yeux et qui a été présenté par Xavier LACOMBE et soutenu par M. MONDOLONI.

Je vais demander à la secrétaire de séance de faire l'appel pour le premier amendement.

Alors, c'est un peu fastidieux, c'est vrai, mais en même temps c'est important qu'il y ait des amendements au rapport. Moi, j'ai été même un peu surpris qu'il n'y en ait pas davantage lors de la dernière réunion publique de l'Assemblée parce que le jeu parlementaire, même dans une période comme celle-ci, doit se faire de manière complète. Donc, même s'il faut prendre en peu de temps, eh bien nous voterons.

Donc, **amendement n° 1**, si vous voulez faire l'appel, Mme la secrétaire de séance.

Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des Conseillers.

L'amendement REJETÉ.

Nous allons mettre aux voix l'**amendement n° 2** du groupe Per l'Avvene.

Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers

L'Amendement est REJETÉ

Le Président TALAMONI

Nous allons à présent voter sur l'amendement de BOZZI, amendement réécrit en séance publique. Sous cette nouvelle rédaction, je rappelle qu'il bénéficie du soutien du Conseil exécutif. Vous voulez faire l'appel, Madame la secrétaire ?

Amendement n° 3 déposé par le groupe « la Corse dans la République » et réécrit par le Conseil exécutif.

Mme Julia TIBERI

Oui, bien sûr.

Madame Julia TIBERI procède à l'appel des conseillers.

Le Président TALAMONI

Les services me font remarquer qu'on a pris l'habitude, maintenant, de dire « vote favorable ». En fait, ce n'est pas « vote favorable », c'est « pour » ou « contre ». On a pris cette pente, notamment depuis que nous sommes en ligne, mais c'est vrai qu'on vote « pour » ou « contre ». L'avis est favorable ou défavorable. En plus, ça pose un petit problème si on le dit en langue, sfavurevule ou favurevule, on peut faire l'erreur ensuite dans le décompte.

Je vous fais passer ce message des services qui me paraît un message à retenir. Si on pouvait dire « pour » et « contre », d'ailleurs c'est peut-être plus clair aussi pour ceux qui prennent des notes. Je répercute les réclamations récurrentes des services, déjà lors de la dernière réunion, il y avait eu la remarque. On reprend.

Mme Julia TIBERI reprend l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Merci.

L'amendement n°3 est adopté à l'unanimité.

S'agissant des 2 premiers amendements, je donne quand même le résultat du vote pour les 2 amendements de Per l'Avvene : 16 pour et 42 contre. Les 2 amendements sont rejetés.

L'amendement de Mme BOZZI revisité en séance a été voté par l'Assemblée.

Nous allons à présent voter sur le rapport ainsi amendé.

Notre secrétaire va se faire un plaisir de faire l'appel une nouvelle fois.

Mme Julia TIBERI

Bien sûr, j'adore faire l'appel, M. le Président.

Madame Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers.

VOTE :

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
 Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI
 Mme Véronique ARRIGHI à M. Julien PAOLINI
 M. François BENEDETTI à Mme Rosa PROSPERI
 M. François BERNARDI à M. Pierre POLI
 M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI

Mme Mattea CASALTA à M. Paul MINICONI
 Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Julien PAOLINI
 M. Marcel CESARI à M. Paulu Santu PARIGI
 Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. François ORLANDI
 M. Romain COLONNA à Mme Muriel FAGNI
 M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Christelle COMBETTE
 Mme Frédérique DENSARI à M. Hyacinthe VANNI
 Mme Santa DUVAL à M. Xavier LACOMBE
 Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI
 Mme Laura FURIOLI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
 M. Pierre GHIONGA à M. François-Xavier CECCOLI
 Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
 M. Michel GIRASCHI à M. Petr'Antone TOMASI
 M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
 Mme Stéphanie GRIMALDI à M. François-Xavier CECCOLI
 Mme Julie GUISEPPI à M. Pierre-José FILIPPETTI
 M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
 M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Paulu Santu PARIGI
 M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
 Mme Paola MOSCA à Mme Nadine NIVAGGIONI
 Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI
 Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
 M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
 Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
 M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET
 M. Joseph PUCCI à M. Pierre POLI
 Mme Catherine RIERA à M. François ORLANDI
 M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET
 Mme Marie SIMEONI à Mme Rosa PROSPERI
 Mme Pascale SIMONI à M. Petr'Antone TOMASI
 Mme Jeanne STROMBONI à Mme Julia TIBERI
 Mme Anne TOMASI à Mme Julia TIBERI

ONT VOTE POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

SE SONT ABSTENUS : Mmes et MM.

Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA.

Le Président TALAMONI

Résultat du vote :

59 pour ; 4 abstentions.

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à la majorité.²

Je vous remercie.

Rapport suivant, n° 94, que l'on a déjà voté ce matin en commission permanente. Il n'y aura pas d'interventions puisque nous l'avons déjà voté en fait, mais juridiquement le vote n'était pas tout à fait dans les formes et donc, cette volonté que nous avons eue ce matin politiquement, il nous faut la réaffirmer juridiquement à travers un appel de notre secrétaire.

² Délibération N° 020 / 073 AC

*** Rapport n° 094 : Mises à disposition contre remboursement de personnels de la Collectivité de Corse auprès d'établissements et associations à caractère social et médico-social et EHPAD**

Le Président SIMEONI

Monsieur, le Président de l'Assemblée de Corse, dès lors qu'il faut un nouveau vote, est-ce qu'on peut en une minute dire ce dont il s'agit, cela permettra de rendre hommage aussi à nos personnels de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

En une minute, mais sans interventions ensuite des groupes. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Merci de me permettre de le faire, c'est important quand même.

Vous savez que dans le cadre de la réorganisation du plan de continuation de l'activité, il y avait un certain nombre de fonctionnaires et d'agents de la Collectivité de Corse qui ne travaillaient pas. On a fait un appel à volontariat et certains se sont mis à disposition auprès d'établissements, associations, sociaux, médicosociaux, EHPAD aux fins de les aider dans le cadre de la lutte contre le COVID.

Donc cette mise à disposition s'est faite à titre gracieux sur le principe, sauf que la loi nous oblige à nous faire rémunérer. Il ne peut pas y avoir officiellement de mise à disposition à titre gratuit. Donc, nous allons nous faire rémunérer pour cette mise à disposition et ensuite nous majorerons d'autant la subvention que nous versons à ces différents établissements pour que l'opération soit neutre financièrement. Ils auront bénéficié entre temps de l'intervention bénévole de nos agents.

Je crois qu'il était important que nous soulignions ensemble ce geste dans le cadre de la session publique.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons demander à la secrétaire de séance de faire l'appel pour que nous votions formellement sur ce rapport.

Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers.

VOTE

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Xavier LACOMBE,

Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu

Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI Mme Véronique ARRIGHI à M. Julien PAOLINI

M. François BENEDETTI à Mme Rosa PROSPERI

M. François BERNARDI à M. Pierre POLI

M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI

Mme Mattea CASALTA à M. Paul MINICONI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Julien PAOLINI

M. Marcel CESARI à M. Paulu Santu PARIGI

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. François ORLANDI

M. Romain COLONNA à Mme Muriel FAGNI

M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Christelle COMBETTE

Mme Frédérique DENSARI à M. Hyacinthe VANNI

Mme Santa DUVAL à M. Xavier LACOMBE

Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI

Mme Laura FURIOLI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

M. Pierre GHIONGA à M. François-Xavier CECCOLI

Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Michel GIRASCHI à M. Petr'Antone TOMASI

M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Mme Stéphanie GRIMALDI à M. François-Xavier CECCOLI

Mme Julie GUISEPPI à M. Pierre-José FILIPPETTI

M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
 M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Paulu Santu PARIGI
 M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
 Mme Paola MOSCA à Mme Nadine NIVAGGIONI
 Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI
 Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
 M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
 Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
 M. Louis POZZO DI BORGIO à M. Guy ARMANET
 M. Joseph PUCCI à M. Pierre POLI
 Mme Catherine RIERA à M. François ORLANDI
 M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET
 Mme Marie SIMEONI à Mme Rosa PROSPERI
 Mme Pascale SIMONI à M. Petr'Antone TOMASI
 Mme Jeanne STROMBONI à Mme Julia TIBERI
 Mme Anne TOMASI à Mme Julia TIBERI

ONT VOTE POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-

Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Le Président TALAMONI

Merci. **Le rapport est adopté à l'unanimité.**³

Il reste un rapport.

*** Rapport n° 103 : Aide exceptionnelle à destination du SMAC pour la prise en charge de l'abattage et du transport de carcasses d'avril à juin 2020**

M. Pierre-José FILIPPETTI

Monsieur le Président, juste pour préciser que je ne participerai pas, en tant que président du SMAC, au débat, ni au vote et que de ce fait, vous êtes maintenant titulaire de mes 2 pouvoirs.

Le Président TALAMONI

A savoir les pouvoirs de Julie GIUSEPPI et de Paul LEONETTI. Il faut que vous sortiez de l'hémicycle virtuel, il faut que vous coupiez votre ordinateur et que vous disparaissiez de notre champ de vision.

Vous pouvez rester connecté, mais vous ne pouvez plus intervenir.

M. Pierre-José FILIPPETTI

Je sors de l'hémicycle.

Le Président TALAMONI

Vous sortez de l'hémicycle. Peut-être François SARGENTINI présente ce rapport ?

Le Président SIMEONI

Le président de l'ODARC, Lionel MORTINI.

³ Délibération N° 020 / 074 AC

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Lionel MORTINI

Merci, Président.

Dans le cadre du rapport qui a été voté « Vince contr' à u COVID » relatif, entre autres, à la mise en place d'aides exceptionnelles permettant de faire face à la crise sanitaire, nous avons, pour nos éleveurs et notre agriculture et afin de diminuer les coûts de production, fait le choix, discuté aussi évidemment notamment avec la chambre régionale d'agriculture, le choix d'aider nos filières notamment en prenant en compte les frais d'abattage et de transport des carcasses sur 3 mois, (avril, mai et juin). Ces frais seront pris en charge par la Collectivité de Corse pour les 2 abattoirs que nous gérons en régie et qui nous appartiennent, de Porto-Vecchio et de Ponte-Leccia, abattoirs en multi-espèces.

Je vous demande simplement d'approuver à titre exceptionnel l'individualisation de l'aide au syndicat mixte d'abattage d'un montant de 539 327 € pour essayer d'aider nos éleveurs et notre élevage. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le conseiller exécutif.

Le Président SIMEONI

Juste un mot complémentaire, avant le début de la session avec le Président MORTINI, pour rendre hommage à la qualité du travail qui est fait par notre collègue Pierre-José FILIPPETTI en tant que président du SMAC. On peut le dire d'autant mieux qu'il a quitté l'hémicycle.

C'est vrai que lui et ces équipes font un gros travail, notamment dans le cadre de la reprise en régie de l'abattoir de Ponte-Leccia.

Le Président TALAMONI

Merci.

J'ai des orateurs inscrits : Rosa PROSPERI pour « Corsica libera », Pascal CARLOTTI pour le « PNC », et quelqu'un pour « Femu a Corsica », mais on ne m'a pas précisé qui interviendrait.

La parole est à Rosa PROSPERI.

Mme Rosa PROSPERI

Merci, Président.

Ces mesures, vous l'avez bien compris, qui consistent à prendre en charge le coût de l'abattage et du transport de carcasses, se sont révélées une nécessité dans le cadre de la crise sanitaire que nous vivons pour ne pas induire de méventes supplémentaires.

Je voudrais d'abord souligner, en écho à ce que disait le Président du Conseil exécutif, que la réactivité de la Collectivité a été favorisée par la mobilisation des fonds du comité de massif, mais aussi par le choix judicieux qui a été opéré par le SMAC et notamment par son président, Pierre-Jo FILIPPETTI, sa modestie dût-elle en souffrir ; choix qui a consisté à placer en régie les abattoirs de Ponte-Leccia et de Purtivechju, ce qui nous a permis dans le cadre de la prise en compte de ces mesures, une réactivité accrue puisque nous sommes dorénavant gestionnaires directs de ces abattoirs.

Un mot supplémentaire pour rappeler qu'au-delà de ces mesures particulières, c'est le caractère central de l'agriculture dans la crise sanitaire actuelle qui est révélé aussi par ce rapport.

Vous savez que nous avons toujours souhaité tendre à l'autosuffisance alimentaire. Cette idée que d'aucuns considéraient uniquement comme un slogan politique, se révèle en réalité comme étant un véritable pari sur l'avenir, une véritable ambition pour un autre modèle : celui d'une agriculture de production pour la Corse.

D'ailleurs, au cours des semaines prochaines, je pense qu'il faudra sérieusement que nous nous attelions à favoriser la consommation locale, par le biais d'un certain nombre de circuits, notamment en favorisant et en permettant que se maintienne le partenariat qui a été réalisé avec les grandes et moyennes surfaces et en promouvant, autant que faire se peut, les circuits courts qui permettent de consommer local du producteur au consommateur.

C'est à ce prix que nous aurons une véritable agriculture de production et nous avons eu l'occasion, lors de cette crise, de nous rendre compte de l'importance qu'avaient nos producteurs et notre agriculture en général, dans la crise que nous vivons.

Je vous remercie.

J'ai terminé, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Je m'en suis aperçu, je vous écoutais avec beaucoup d'attention. Merci.

Pascal CARLOTTI a demandé la parole, il l'a.

M. Pascal CARLOTTI

Vi ringraziu, Presidente. Saraghju assai cortu.

Je pense qu'on sera tous d'accord que l'élan de solidarité que connaît la Corse pour lutter contre le COVID-19 n'est plus à prouver, notamment dans tous les territoires.

Ce rapport vient en soutien à notre monde agricole, composante majeure de nos ressources alimentaires, d'autant plus en ces temps de crise.

Je voudrais profiter pour appeler et saluer ainsi l'investissement et la mobilisation de notre Collectivité, ici à travers le SMAC auprès de nos agriculteurs, mais ça a été le cas dans l'ensemble des secteurs quels qu'ils soient, économique, sanitaire, éducatif ou social, pour faire face à cette crise sanitaire qui nous touche tous.

Il est important de pouvoir poursuivre sur les bases de la solidarité, notamment par rapport aux élus locaux et territoriaux qui ont une bonne connaissance de leur territoire et qui restent vigilants à ce que personne ne soit laissé sur la touche.

Ce rapport, comme tant d'autres votés la semaine dernière et d'autres à venir, va dans le sens des valeurs de notre territoire et nous le soutiendrons.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Il y a un orateur qui était annoncé pour « Femu a Corsica », C'est Hyacinthe VANNI. Vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Si vous le permettez, tout d'abord au nom du groupe « Femu a Corsica », rendre hommage à la mémoire de Pierre CHAUBON, collègue et ami, à toute sa famille et en particulier Philippe, son neveu, qui est un ami très proche. Je le fais au nom du groupe Femu a Corsica. Je rends hommage à quelqu'un qui a marqué le de son empreinte l'Assemblée de Corse.

Pour passer au dossier qui nous concerne, le SMAC, tout d'abord, féliciter son président, le conseil d'administration et ses équipes pour le travail considérable sur la reprise en régie de l'abattoir de Ponte-Leccia et encore une fois, au soutien porté à l'agriculture, à des filières tout entières. Féliciter bien entendu le président de l'ODARC et l'Assemblée de Corse qui arrivent à dégager des moyens, quel que soit le domaine, vous l'avez vu pour les déchets tout à l'heure, on le voit ici pour l'agriculture, et pour d'autres domaines. Tout cela grâce à une gestion très, très rigoureuse et des moyens qu'on peut mobiliser très rapidement.

Encore une fois, c'est un domaine qui est fondamental pour l'agriculture et les agriculteurs. Je m'en félicite et je félicite encore le président et ses équipes.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons donner la parole à nouveau à Lionel MORTINI et ensuite, nous allons voter.

M. Lionel MORTINI

Merci pour les prises de position que je partage, notamment la prise de position de Rosa PROSPERI. D'autres rapports viendront dans le cadre de cette crise.

Simplement rappeler que dans le cadre de notre budget, ces fonds sont pris sur le programme du fonds montagne qui s'intègre dans le volet agricole du schéma d'aménagement, de développement et de protection de notre montagne. Ces fonds viennent du comité de massif, il est important aussi de le dire puisqu'il s'engage avec l'ensemble des offices, du syndicat mixte. C'est tous ensemble et d'une manière très transversale que nous réussirons à travailler pour aider l'ensemble de nos agriculteurs pour changer de trajectoire et amener, ce que disait Rosa PROSPERI, sur les circuits courts. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci.

Nous allons demander à la secrétaire de séance de faire l'appel, une dernière fois, pour que nous votions sur cet ultime rapport.

Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
 Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI Mme Véronique ARRIGHI à M. Julien PAOLINI
 M. François BENEDETTI à Mme Rosa PROSPERI
 M. François BERNARDI à M. Pierre POLI
 M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI
 Mme Mattea CASALTA à M. Paul MINICONI
 Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Julien PAOLINI
 M. Marcel CESARI à M. Paulu Santu PARIGI
 Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. François ORLANDI
 M. Romain COLONNA à Mme Muriel FAGNI
 M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Christelle COMBETTE
 Mme Frédérique DENSARI à M. Hyacinthe VANNI
 Mme Santa DUVAL à M. Xavier LACOMBE
 Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI
 Mme Laura FURIOLI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
 M. Pierre GHIONGA à M. François-Xavier CECCOLI
 Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
 M. Michel GIRASCHI à M. Petr'Antone TOMASI
 M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Mme Stéphanie GRIMALDI à M. François-Xavier CECCOLI
 Mme Julie GUISEPPI à M. Jean-Guy TALAMONI
 M. Paul LEONETTI à M. Jean-Guy TALAMONI
 M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Paulu Santu PARIGI
 M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
 Mme Paola MOSCA à Mme Nadine NIVAGGIONI
 Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI
 Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
 M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
 Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
 M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET
 M. Joseph PUCCI à M. Pierre POLI
 Mme Catherine RIERA à M. François ORLANDI
 M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET
 Mme Marie SIMEONI à Mme Rosa PROSPERI
 Mme Pascale SIMONI à M. Petr'Antone TOMASI
 Mme Jeanne STROMBONI à Mme Julia TIBERI Mme Anne TOMASI à
 Mme Julia TIBERI

ETAIT ABSENT :

M. Pierre-José FILIPPETTI

ONT VOTE POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET,
 Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI,
 Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène
 CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine
 COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis
 DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle
 FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel
 GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier
 LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI,
 Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola
 MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-
 Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI,

Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Le Président TALAMONI

Merci. **Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** ⁴

Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Nous nous revoyons en CP délibérante, pour ceux qui font partie de la commission permanente, le mercredi 6 mai à 10h30. Les rapports ont été envoyés hier soir.

Une commission permanente d'organisation aura lieu le jeudi 7 à 10 heures et l'Assemblée de Corse se réunira le jeudi 7 mai à 14 h 30.

A très bientôt ! Merci à toutes et tous pour votre contribution et pour ces débats de haute tenue.

À ringrazià vi. Restez à la maison, prenez soin de vous et à prestu !

La séance est levée à 18 h 20.

⁴ Délibération N° 020 / 075AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DU 30 AVRIL**

**PRISE EN CHARGE PAR
LA COLLECTIVITE DE CORSE
DU TRANSPORT DE BALLEES
DE DECHETS MENAGERS DE CORSE EN VUE
DE LEUR TRAITEMENT
EN REGION PACA**

Rapport n° 092

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

EXPOSE DE MOTIFS :

Depuis le début de la crise chronique des déchets en 2015, notre groupe a défendu une position pragmatique visant d'une part à optimiser les processus de tri et de sur-tri, en faisant notamment des propositions très concrètes au niveau des plateformes de désempilage en plus du tri à la source, et d'autre part à étudier et comparer les modes de traitement des tonnages résiduels à l'aune du critère de la valorisation énergétique. **Concrètement, quel mode de traitement permettrait de traiter au mieux nos déchets résiduels tout en permettant une valorisation énergétique de ce processus ?** Evidemment, nous parlons là des déchets faisant suite au tri et au sur-tri, n'étant ni recyclables, ni de nature organique. Ce qui n'exclut pas d'envisager distinctement, pour les fermentescibles, le recours à la méthanisation.

Par cet amendement qui reprend l'esprit de notre motion de mai 2018, il est proposé à l'Assemblée de prendre ses responsabilités et d'en finir avec le dogmatisme visant à considérer que le seul tri suffira, confondant par la même collecte et traitement. La preuve en est qu'à force de ne pas décider, la Corse se trouve souillée, les sites infestés de mouches et la majorité contrainte à organiser le transfert sur le continent de 22 000 tonnes de déchets pour qu'ils y soient traités. Le contre-exemple parfait qu'il fallait donner de l'exercice d'une compétence incombant à la Collectivité alors que concomitamment, la majorité dirigeant

cette même collectivité réclame à grands renforts de motions des compétences et prérogatives toujours plus élargies dans à peu près tous les domaines.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

1) Après l'article 1^{er} de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :

« MISSIONNE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour engager une étude relative à la valorisation énergétique des déchets non organiques et non recyclables à la suite des processus de tri et de surtri ; étude comparative visant à exposer les différents mécanismes de traitement et les perspectives de valorisation énergétique que chacun d'eux induit. »

2) La numérotation des articles de la délibération est adaptée en conséquence.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

REJETE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DU 30 AVRIL****PRISE EN CHARGE PAR
LA COLLECTIVITE DE CORSE
DU TRANSPORT DE BALLEES
DE DECHETS MENAGERS DE CORSE EN VUE
DE LEUR TRAITEMENT
EN REGION PACA***Rapport n° 092***AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »****EXPOSE DE MOTIFS :**

La CDC, de par son inaction et l'irréalisme de son plan de gestion des déchets, est responsable de la situation dramatique que vit la Corse. Trop régulièrement, la majorité se défausse sur les intercommunalités, chargées de la collecte. Les moyens d'accompagnement financier de la CDC tardent à se concrétiser pour la plupart des EPCI ou n'ont été actés que récemment pour les deux communautés d'agglomération. Là encore, en laissant le SYVADEC, émanation des intercommunalités, assumer seul le lot traitement, la Collectivité se défausse et n'assume pas ses responsabilités. Or, si on n'en est là c'est bien à cause des choix faits par l'exécutif, ou plutôt les non-choix. **Il est impératif que la majorité consente à faire un effort budgétaire en faveur du traitement des déchets de la Corse, au-delà même de la partie transport.**

D'autant plus que dans la dernière version du rapport, on relève une économie substantielle. Initialement, la CDC devait assumer la partie transport évaluée à 3,4M€ et le SYVADEC les 2,8 M€ liés au traitement. Or, la part relative au transfert a été revue à la baisse dans la dernière version et est désormais estimée à 2,9 M€ (= 3,4 + 0,3 - 0,8). **D'où notre proposition que la CDC contribue à hauteur de 0,8 M€ au lot traitement.** Alors que l'engagement initial devait être de 3,4 M€, il serait par l'adoption de cet amendement de 3,7 M€, un effort qui permettrait au SYVADEC, et donc aux EPCI de Corse, de s'en tenir à une dépense de 2 M€ au lieu de 2,8 M€.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- 1) A la fin du 7^{ème} paragraphe de la page 1 du rapport, après les mots « transports des déchets » sont insérés les mots suivants en remplacement de la dernière phrase du paragraphe : « ***et contribue au surcoût relatif au traitement assumé majoritairement par le SYVADEC*** »
- 2) Au 2^{ème} item du dernier paragraphe de la page 3 du rapport, le montant « 2,9 M€ » est remplacé par le montant suivant : « ***3,7 M€*** »
- 3) A l'article 2 de la délibération, après le mot « reste », est inséré le mot « ***majoritairement*** »
- 4) L'article 3 de la délibération est ainsi modifié :
« ***DECIDE d'attribuer une enveloppe financière de 3,7 Millions d'euros, 2,9 M€ pour assurer le transport des balles, et 0,8 M€ pour contribuer à leur traitement.*** »
- 5) A l'article 4 de la délibération, le montant « 2,9 M€ » est remplacé par le montant suivant : « ***3,7 M€*** »

* AVIS DE LA COMMISSION

--

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

REJETE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2020
30 AVRIL**PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ
DE CORSE DU TRANSPORT DE BALLEES DE
DÉCHETS MÉNAGERS DE CORSE EN VUE DE
LEUR TRAITEMENT EN REGION PACA***(Rapport n°92)***AMENDEMENT N° 3****DEPOSE PAR : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE – A CORSICA
INDÈ A REPUBLICA »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Page 4, dernier paragraphe « En conséquence... », au 2^{ème} item **RAJOUTER** à « après cette opération » :

« et des Communautés de communes de Corse qui en feraient la demande, pour le transfert des déchets non traités en Corse dans des conditions juridiques, techniques qui feront l'objet d'une discussion entre le Conseil Exécutif et les Communautés de communes dont il s'agit. ».

*** AVIS DE LA COMMISSION***** DECISION DE L'ASSEMBLEE****ADOPTE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DU 30 AVRIL

CREATION D'UN COMITE
DE PREFIGURATION
DU DECONFINEMENT EN CORSE

Rapport n° 085

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

ARTICLE 1 : Inchangé

ARTICLE 2 :

« **APPROUVE** le principe de positionner la Corse comme territoire d'expérimentation du revenu universel tel qu'il est décrit dans le rapport annexé. »

ARTICLE 3 : Inchangé

ARTICLE 4 :

« **MANDATE** le Président du Conseil Exécutif de Corse pour produire, avant fin juillet 2020, un rapport expertisant les modalités de mise en œuvre et les incidences organisationnelles, techniques et financières de l'expérimentation sollicitée et envisagée. »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

